

«RENCONTRE HISTORIQUE» BOURASSA-PETERSON L'Ontario et le Québec rompent la glace

Les premiers ministres du Québec et de l'Ontario ont qualifié d'« historique » la rencontre qu'ils ont eu hier à Montréal. Et, à en juger par la bonne volonté manifestée par MM. Bourassa et Peterson, les années de tension qui ont marqué les relations entre les deux provinces sont désormais chose du passé.

MARIO FONTAINE

Les deux premiers ministres ont passé un peu plus de cinq heures ensemble. Tout d'abord en tête à tête, puis sur les ondes de Télémedia, en compagnie de Pierre Pascau d'abord, en anglais ensuite pour les stations ontariennes du réseau. En tout temps ils se sont employés à projeter une image d'harmonie et de coopération sur l'ensemble des dossiers qui les préoccupent :

■ sur le libre-échange, MM. Peterson et Bourassa refusent de se voir imposer des règles, des modalités qui iraient contre leurs intérêts respectifs ; ils n'entendent toutefois pas former une coalition Québec-Ontario pour contrer la volonté unilatérale d'Ottawa dans ce dossier ;

■ plusieurs barrières existent encore entre le Québec et l'Ontario, dans le domaine des échanges commerciaux par exemple, ou de la mobilité de la main-d'oeuvre. MM. Bourassa et Peterson conviennent qu'au moment où s'amorcent des discussions pour abattre les barrières entre le Canada et les États-Unis, il faudrait réévaluer celles existant entre les membres de la fédération ;

■ sur la question de la langue, le nouveau premier ministre ontarien admet, contrairement à ses prédécesseurs conservateurs, que le gouvernement de Toronto ne traite pas aussi bien ses francophones que le Québec ses anglophones. D'où son intention d'accélérer l'instauration



Robert Bourassa et son vis-à-vis ontarien David Peterson ont participé à deux émissions de lignes ouvertes hier, la première en français, la seconde en anglais.

Photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

du bilinguisme dans sa province :

■ David Peterson reconnaît que l'Ontario a été historiquement favorisée aux chapitres de l'industrialisation et de la création d'emploi, mais se dit prêt à coopérer avec le Québec dans des secteurs où celui-ci domine, la production d'hydro-électricité par exemple.

La longue période de froideur entre les deux provinces voisines

paraît donc vouloir s'estomper. « Nous formons les deux-tiers de la population canadienne, ça compte », a répété à quelques reprises Robert Bourassa, tandis que David Peterson se plaisait à citer le Québec en exemple dans des domaines comme la surfacturation des médecins ou la langue.

Les deux hommes se défendent d'épouser les mêmes thèses du fait de leur commune allégeance libérale, et ne cachent pas que des divergences de vues pourraient survenir dans le futur. Il n'en demeure pas moins qu'on n'avait pas eu de premier ministre libéral à Toronto et à Québec en même temps depuis 1943, avec Godbout dans la Vieille capitale et Nixon dans la Ville reine.

Auditeurs renversants

Elus l'un et l'autre depuis à peine quelques mois, MM. Peterson et Bourassa se rencontraient hier pour la troisième fois en tant que premiers ministres. Ils n'avaient jamais participé à des lignes ouvertes ensemble, et ont pu constater qu'Ontariens et Québécois ont échangé leurs sujets de préoccupations.

Les auditeurs québécois ont en effet multiplié les questions sur

le libre-échange, sur l'économie, sur le syndicalisme. Chez les Ontariens, la question linguistique a nettement dominé les appels. Un changement radical par rapport aux années 70, où la constitution passionnait les Québécois tandis que les Ontariens s'occupaient de leur économie.

M. Peterson a expliqué à ses auditeurs que le Québec et l'Ontario avaient une occasion historique pour se rapprocher et faire des progrès dans différents secteurs : « Nous avons avantage à travailler ensemble ». De plus, leur a-t-il dit, il existe un nouvel esprit au Canada, qui amène les gens à reconnaître les bienfaits du bilinguisme. Lui-même envoie sa fillette de six ans dans une classe d'immersion française, et s'engage à accroître les services dans leur langue pour les 500 000 francophones de sa province. Il n'a toutefois fixé aucune date quant à la mise en place du bilinguisme officiel en Ontario.

M. Bourassa s'est félicité de son côté de l'intérêt démontré par M. Peterson à ce que le Québec se joigne à l'accord constitutionnel de 1982, et pense bénéficier d'appuis importants à cet effet.

NOUVEAU PREMIER MINISTRE DE L'Î. P.-É.

Joe Ghiz « ne croit pas aux gangs »

OTTAWA — Le nouvel invité à la table des conférences fédérales-provinciales, Joe Ghiz, premier ministre libéral de l'Île du Prince-Édouard, ne croit pas que Brian Mulroney risque de faire face à un « gang des libéraux », comme Pierre Trudeau fit face au « gang des huit » pendant le débat constitutionnel.

MICHEL VASTEL de notre bureau d'Ottawa

Élu premier ministre le 21 avril dernier, Joe Ghiz, 41 ans, faisait ses débuts hier soir à la table des premiers ministres. Même s'il est maintenant le troisième chef de gouvernement libéral à faire face au premier ministre conservateur à Ottawa, M. Ghiz « ne croit pas aux gangs : cela diviserait le pays, a-t-il expliqué au cours d'un entretien avec LA PRESSE hier matin. Je représente ici les intérêts des gens de l'Île du Prince-Édouard et non ceux du parti libéral ».

M. Ghiz pense d'ailleurs que son adversaire, le premier ministre conservateur James Lee, s'est fait battre aux dernières élections parce qu'il se montrait trop indulgent avec son homologue fédéral. « En 1982, les électeurs me disaient : "on ne votera pas libéral à cause d'Ottawa". Cette fois, ils affirmaient : "on vote libéral à cause d'Ottawa" ».

De père et de mère libanaise, Joe Ghiz est le premier chef de gouvernement au Canada d'origine non-européenne. Il ne s'en croit pas investi d'une mission particulière pour autant : « au mieux, explique-t-il, les Canadiens de différentes origines ethniques vont conclure de mon élection que leurs chances de réussir en politique sont plus grandes ».

Lui-même né à Charlottetown, il a une vision bien précise du Canada et en a même fait le sujet de sa thèse à Harvard. Ses réflexions sur « l'industrie du pétrole et du gaz au Canada » l'ont amené à conclure qu'il faut développer au Canada, dans un domaine aussi important que celui des hydrocarbures, une politique nationale : « il faut adopter une vision nationale qui tienne compte des points de vue des provinces ».

Plutôt partisan d'un gouvernement central fort — « nous sommes l'une des fédérations les plus décentralisées et aller plus loin risquerait de briser le pays », dit-il — le nouveau premier ministre veut qu'Ottawa tienne davantage compte de l'opinion des provinces. Ainsi Joe Ghiz, après David Peterson, Robert Bourassa et même Don Getty de l'Alberta, se pose en champion du renforcement de l'influence des provinces à



Joe Ghiz

Ottawa mais par la coopération plutôt que par l'affrontement comme au temps des Pierre Trudeau, René Lévesque et Peter Lougheed.

D'égal à égal

Ce n'est toutefois pas parce qu'il représente une province de 126 000 habitants — avec un budget de \$450 millions dont plus de la moitié vient d'Ottawa — que Joe Ghiz avait des complexes hier soir à la table fédérale-provinciale. « L'Article 92 de la Constitution (qui définit les pouvoirs exclusifs des provinces), vaut autant pour moi que pour Robert Bourassa », lance-t-il confiant. « Cette première conférence, poursuit-il, ne m'impressionne pas plus qu'il faut. J'exprimerai un point de vue parmi dix autres : je traite avec des égaux ».

Excellent communicateur, avocat très en vue dans sa province où il a déjà conseillé le gouvernement sur des questions constitutionnelles, Joe Ghiz est un joueur avec lequel Ottawa et certaines provinces devront compter... D'autant que la formule d'amendement lui donne sur certaines questions, comme le droit de veto du Québec ou les négociations commerciales avec les États-Unis, le même pouvoir qu'à son collègue de l'Ontario.

Bien que nouveau venu à la table, Joe Ghiz ne fait pas mystère de la signification de son élection : qu'il s'agisse de libre-échange, de constitution ou d'accords fiscaux, Brian Mulroney vient de perdre à Charlottetown un interlocuteur complaisant qui ne lui fera pas de cadeaux politiques lorsque les intérêts des gens de l'Île sont en jeu.

En 1981, personne ne faisait de différence entre le Québec ou l'Île du Prince-Édouard lorsqu'on parlait du « gang des huit ». Le pari de Joe Ghiz, c'est de maintenir ce statut, même dans des conditions moins dramatiques.

EN BRIEF

En grève pour 72 heures

Le Syndicat des employés du gouvernement de la Colombie-Britannique, prétextant être dans l'obligation d'agir ainsi « en raison des demandes de concessions déraisonnables du gouvernement », a lancé un avis de grève de 72 heures, hier « Alors que plusieurs problèmes d'intérêt secondaire ont été résolus à la table de négociation, le gouvernement se refuse à retirer seule de ses demandes de concession. Le syndicat est littéralement acculé au mur sur la presque totalité de ses demandes », de dire le président du syndicat, John Shields. Les quelque 34 000 membres de ce syndicat sont sans contrat de travail depuis le 31 octobre dernier. Ses cotisants ont plus tôt voté à 83 p. cent en faveur de la grève générale pour obtenir gain de cause.

Décès de la doyenne du Sénat

La doyenne du Sénat canadien, Mme Elsie Inman, est décédée samedi dernier au Centre médical de la Défense nationale où elle se remettait d'une crise cardiaque remontant au 29 avril. La sénatrice Inman était âgée de 95 ans. Elle avait été nommée à la Chambre haute en 1955 par le premier ministre Louis S. Saint-Laurent dont elle se plaisait à dire qu'il était « a real French gentleman ». Elle est devenue sénatrice à vie en 1965 lorsqu'elle a refusé l'option de prendre sa retraite à 75 ans quand le gouvernement Pearson a fait adopter cette année-là la limite d'âge de 75 ans pour les sénateurs. La sénatrice Inman fut au nombre des rares membres du Sénat à voter contre le repatriement de la constitution, en 1982.



Elsie Inman

Le différend sur la pêche

La procédure d'arbitrage du différend franco-canadien sur la pêche dans le golfe du Saint-Laurent s'ouvre aujourd'hui, a annoncé hier un porte-parole du ministère des Affaires étrangères. Ce différend concerne le filetage (découpage des filets de poisson à bord) pratiqué dans le golfe du Saint-Laurent par les chalutiers français, opérant à partir des départements d'outre-mer de Saint-Pierre et Miquelon. Les bateaux canadiens, pour leur part, ne sont pas autorisés à procéder à la préparation des filets de poisson en mer, afin de protéger les emplois à terre. Selon l'accord de pêche de mars 1972 liant les deux pays, bateaux canadiens et français doivent être traités sur un pied d'égalité. Les gouvernements français et canadiens, par un compromis signé à Paris le 23 octobre dernier, avaient décidé de soumettre à arbitrage leur différend. Les plaidoiries devraient durer jusqu'au 13 juin et le tribunal devrait rendre sa sentence dans les 30 jours qui suivent la conclusion des audiences, a-t-on ajouté au Quai d'Orsay.

Epp nommé deux Québécois

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Jake Epp a annoncé, hier, la nomination de deux Québécois au Conseil national du bien-être social. Il s'agit de Mme Solange Fernet-Gervais, d'Hérouxville et du révérend Jean-Maurice Boudreau, de Maria. Mme Fernet-Gervais, femme d'affaires, est fondatrice et copropriétaire de la ferme Denjoy Inc. Elle est également directrice-fondatrice du Centre d'accueil bénévole Normandie de St-Tite; elle s'intéresse à l'éducation des adultes, fait partie de nombreux conseils d'administration. Le révérend Boudreau est agent de pastoralité du Centre hospitalier Baiedes Chaleurs de Maria. Il a été ordonné prêtre en 1941. Il est devenu curé de St-Jogues et principal de l'École normale Carleton en 1961. En 1975, il est devenu curé de Sainte-Anne-des-Monts.

L'incident des chalutiers: Clark craint une riposte

OTTAWA — Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, a indiqué hier aux Communes que l'incident des chalutiers espagnols arraisonnés dans les eaux territoriales canadiennes la semaine dernière risquait d'occasionner des représailles de la Communauté économique européenne.

PIERRE APRIL de la Presse canadienne

« Il ne fait aucun doute, a rappelé M. Clark, que l'incident des chalutiers espagnols a envenimé en un sens les relations entre le Canada et la Communauté européenne en regard des questions de pêcheries et de marché d'exportation de morues. »

Le ministre Clark répondait à une question du député libéral de Terre-Neuve, Georges Baker, qui se demandait comment le ministre du Commerce international, M. James Kelleher, en était venu à la conclusion que le commerce de la morue avec la Communauté économique européenne pouvait être menacé par la décision canadienne de faire respecter ses eaux territoriales par les flottes de chalutiers venant de tous les pays d'Europe.

« Est-ce que le Secrétaire d'État, a précisé M. Baker, peut informer la Chambre sur l'exactitude d'une déclaration du ministre du Commerce international, puisque la Communauté européenne a déjà nié en être arrivée à cette conclusion? » Quant au ministre des Pêches



Joe Clark

laserphoto PC

et Océans, il n'a pas voulu confirmer ou infirmer les déclarations de son collègue Kelleher. Il s'est contenté de dire qu'il n'avait aucune preuve que la Communauté européenne s'appropriait pour l'instant à imposer un embargo sur les exportations canadiennes de morues de l'Atlantique. « De toute façon, a-t-il indiqué, je doute que les accords du GATT permettent de telles représailles. »

A ceux qui pourraient blâmer le gouvernement d'avoir agi trop vite en poursuivant les chalutiers espagnols, mettant en danger un marché d'exportations

de plus de \$50 millions avec les Européens, le ministre Siddon a suggéré d'y penser à deux fois.

« Si le député de Terre-Neuve, a-t-il dit, suggère ainsi que nous ne devrions pas faire respecter la zone des 200 milles, il n'a qu'à retourner chez lui et répéter cela aux gens de sa province. »

De son côté, le libéral Lloyd Axworthy a demandé au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures Joe Clark de s'assurer que les membres du gouvernement puissent s'entendre sur un discours commun dans cette affaire. « Serait-il possible que le vice-premier ministre, a-t-il lancé, organise une rencontre entre ses deux collègues (Kelleher et Siddon) afin qu'ils s'entendent sur les faits, considérant qu'il s'agit-là d'un marché d'exportation de \$55 millions? »

À cette question M. Clark a répliqué que les discussions se poursuivaient avec les pays membres de la Communauté économique européenne et qu'il ne faisait aucun doute que l'affaire des chalutiers espagnols influencerait le débat.

Vendredi, dans le cadre de la réunion des pays de l'OTAN à Halifax, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rencontré son homologue espagnol, Francisco Fernandez Ordóñez, pour discuter de la question.

Immédiatement après la rencontre, le ministre espagnol a promis de faire tout son possible pour contrôler les pêcheurs de son pays et éviter d'envenimer les relations canado-espagnoles.

Nouvelle police fiscale ?

QUÉBEC (PC) — L'Assemblée nationale a adopté hier trois courts projets de loi pour éviter la fraude fiscale.

Ces projets, présentés par le ministre du Revenu Michel Gratton, visent à mettre fin aux détournements de taxes sur le tabac et sur l'essence.

Le gouvernement estime à \$5 millions ses pertes annuelles parce que la taxe sur le tabac n'est pas perçue par certains grossistes.

Il s'agit de grossistes qui achètent du tabac à l'étranger et le revendent aux détaillants en percevant la taxe, mais sans la remettre au gouvernement, a expliqué le ministre.

Ce projet de loi prévoit que tout grossiste qui vend du tabac ou de l'essence devra être enregistré auprès du ministre du Revenu, percevoir la taxe sur ces produits et la remettre au gouvernement.

Une deuxième loi concerne la perception de la taxe sur l'essence et le troisième projet de loi rend débiteur de la taxe celui qui sciemment la détourne.

Les projets de loi prévoient que des pouvoirs spéciaux de perquisition et de saisie pourront être accordés par le ministre du Revenu aux policiers et aux fonctionnaires chargés de vérifier l'application de la loi.

L'opposition a protesté contre cette « police du fisc » qui pourra intervenir sans mandat de perquisition, au détriment des droits de la personne.

La croisade de Mgr Tutu

Mgr Desmond Tutu, évêque anglican de Johannesburg, a visité Montréal pour remercier ceux qui le soutiennent et pour trouver de nouveaux appuis dans sa lutte pour les droits de l'homme en Afrique du Sud. «Please help us» dit-il en parlant de la nécessité pour les pays occidentaux de prendre des sanctions contre l'Afrique du Sud.

Il n'ignore pas que le gouvernement de Pretoria fait grand cas de l'ingérence de pays étrangers dans la politique interne de l'Afrique du Sud, mais il n'a pas le choix. Il est effrayé de constater que tant de jeunes Noirs sont prêts à mourir pour leur dignité et pour la liberté face à l'immobilisme et au respect aveugle qu'a Pretoria pour ses lois raciales.

Mgr Tutu sent que l'Afrique du Sud est un volcan à la veille d'une éruption et il estime que les autres pays ont l'obligation d'intervenir pour éviter un bain de sang.

Les demandes du chef de l'Église anglicane sud-africaine sont remarquables dans leur pondération et leur modération:

- la libération des prisonniers politiques tels que M. Nelson Mandela;
- le retour au pays des opposants exilés par le gouvernement;
- la levée de l'interdiction d'organisations politiques d'opposition, comme le Congrès national africain;
- des négociations entre le gouvernement et des représentants de tous les groupes de la population afin d'écrire une nouvelle constitution.

Ces demandes peuvent paraître excessives à un gouvernement qui renie le principe de «one man, one vote», fondement de la démocratie occidentale. Elles exigent du gouvernement qu'il renonce à son credo politique et qu'il fasse des concessions de taille à l'opposition.

Seul un gouvernement de mauvaise foi, qui résiste à tout changement politique substantiel, y verrait une humiliation. Pretoria a néanmoins manoeuvré sa barque de telle façon qu'il ne puisse plus échapper à une certaine humiliation. Faute d'avoir écouté Mgr Tutu, le gouvernement doit maintenant écouter essentiellement les mêmes demandes de la part du comité des «sept sages» du Commonwealth. Ayant ignoré une voix modérée à l'intérieur, il a provoqué l'ingérence étrangère» dont il a horreur.

Mgr Tutu n'est pas un chef politique. Par ses idées et par ses paroles, il est le «bon berger» des Sud-africains, noirs, métis, indiens et blancs. Tout chez lui trahit le souci d'éviter la violence et l'affrontement. Il risque, cependant, d'être le témoin de la violence qu'il veut épargner à son peuple. Une grève générale, le 16 juin, marquera le dixième anniversaire du soulèvement de Soweto; personne ne peut garantir que cette manifestation n'engendre une généralisation de la violence sporadique de ces derniers mois. Par la suite, la préparation de sanctions par le Commonwealth pourrait être l'excuse voulue par le gouvernement pour intensifier la lutte contre l'ingérence étrangère.

Le Canada, les autres pays du Commonwealth, les États-Unis, l'Europe et le Japon, tous doivent s'inspirer de l'esprit qui caractérise le message de Mgr Tutu. Le gouvernement de Pretoria doit être talonné sans relâche jusqu'à ce qu'il consente à respecter les droits de l'homme. Mais il ne faut pas se laisser aller à la hargne et à la haine qui rendraient inévitable l'éruption du volcan et qui mèneraient au remplacement d'un régime par une autre tyrannie tout aussi haïssable.

Frédéric WAGNIÈRE

Alliance Québec, nouvelle version

Dans l'esprit de plusieurs, presque autant chez les anglophones que chez les francophones québécois, Alliance Québec a vu le jour dans le seul but de combattre la loi 101. Ce qui signifie que le groupe a connu ses meilleurs moments, qu'il a pu croire que sa lutte avait pris fin avec l'élection d'un gouvernement libéral le 2 décembre dernier et qu'il était prêt à disparaître dans la nuit des temps dès que le gouvernement actuel aura finalement sa réponse des tribunaux concernant la langue d'affichage.

Or, il semble que ce ne soit pas le cas. Alliance Québec semble bien vivante, au point d'ajouter à ses demandes antérieures. Par exemple, concernant l'accès à l'école anglaise: après avoir combattu pour la clause Canada, voilà qu'Alliance Québec réclame maintenant la clause universelle, celle qui accorderait à tout enfant ayant étudié en anglais dans son pays d'origine le droit de poursuivre ses études en anglais au Québec.

Comme on le voit, Alliance Québec ne lâche pas prise. Et c'est bien ainsi, pour deux raisons.

D'abord, parce qu'Alliance Québec a su combattre la loi 101 dans le respect de la démocratie, des institutions et des personnes. Son argumentation était présentée de façon civilisée, dans les normes que permet une position radicalement opposée à celle du gouvernement et d'une bonne partie de la population. Ce qui signifie qu'Alliance Québec a su jouer un rôle d'opposition de qualité: on n'a pas entendu, chez ses représentants, le langage que certains membres de l'Assemblée nationale utilisent pour s'insulter depuis quelque temps. Si la loi doit subir une opposition, aussi bien que cette dernière soit articulée et retenue. Une grande qualité d'Alliance Québec fut justement sa préoccupation de conserver le débat à un certain niveau de dignité. Ordinairement, on savait éviter les excès.

Ce rôle est essentiel: il faut qu'un groupe le remplisse. Ensuite, Alliance Québec ne veut pas limiter son action auprès des anglophones du Québec: le groupe semble sérieusement préoccupé de l'étendre auprès de toutes les minorités du Canada. L'idée est merveilleuse: elle couvrirait Alliance Québec d'un manteau de justice et d'objectivité qui lui ferait honneur. L'expérience prise au Québec pourrait servir à d'autres. Par exemple, aux minorités francophones du Manitoba, de Saskatchewan ou du Nouveau-Brunswick. Les principes devraient être les mêmes: il suffit maintenant de les appliquer aux situations différentes.

Pour y parvenir, Alliance Québec va devoir, cependant, exprimer sa préoccupation pour la culture locale: son absence aux audiences sur le statut des artistes, la semaine dernière, a été remarquée et mal jugée. S'il faut protéger une langue et une culture, il faut s'intégrer aux préoccupations de ceux qui s'engagent dans ce monde linguistique et culturel.

Aussi, pour continuer de jouer son rôle de défenseur des droits des minorités, Alliance Québec va devoir limiter son appétit. Dans ce sens, la demande d'une clause universelle pour l'école anglaise est manifestement excessive. La clause Canada correspond à un fair play qui ne s'impose pas à l'égard des immigrants de tous les pays anglophones. En ajoutant, en exagérant, en profitant d'une situation nouvelle pour présenter des demandes nouvelles, Alliance Québec risque de tomber dans la démagogie. Et on s'ennuierait sûrement du temps heureux de la modération.

Jean-Guy DUBUC

MAINTENIR LA VIOLENCE À SON NIVEAU LE PLUS BAS

- Mgr TUTU
PRIX NOBEL DE LA PAIX



Girerd est en vacances

Reprise du 11 décembre 1984



Marcel Adam

Une mesure détestable qui peut avoir de bons effets

C'est sainte Thérèse d'Avila, je crois, qui, après une succession de dures épreuves, s'était ainsi adressée au Très-Haut: «Si c'est ainsi que vous traitez vos amis, Seigneur, il n'est pas étonnant que vous en ayez si peu.»

Le premier ministre Mulroney, humilié et déçu par la décision de son «ami» Ronald Reagan d'imposer une surtaxe de 35%, durant cinq ans, sur les bardeaux et planchettes de cèdre importés du Canada, paraphrasait la Grande Thérèse en remarquant le lendemain aux Communales que «...de telles actions rendent extrêmement difficile parfois... d'être ami avec les Américains».

Il n'est pas facile en effet d'être ami avec les États-Unis. A peu près tous leurs alliés ont été à l'occasion traités avec désinvolture, faisant les frais de décisions prises unilatéralement et motivées par leurs seuls intérêts nationaux, quand ce n'était pas pour des considérations électorales.

À vrai dire l'amitié est difficile avec une superpuissance. Les «amis» de l'URSS ne sont pas traités avec plus d'égards; comme les USA elle les prend par acquis et ne se croit pas obligée d'être prévenante à l'endroit

d'alliés qui dépendent largement de sa puissance.

Brian Mulroney a été mortifié par cette mesure protectionniste qui contredit les professions de foi de Ronald Reagan en faveur du libre-échange et ses engagements pris à cet égard, à Québec, l'an passé. Mais davantage encore du fait qu'après avoir déclaré et prouvé à plusieurs reprises son amitié à l'égard des États-Unis et du président Reagan, celui-ci ait adopté une mesure extrêmement protectionniste sans même l'avoir prévenu, comme c'est ordinairement l'usage entre nos deux pays.

Il est arrivé dans le passé que Washington — parfois même Ottawa — agisse de la sorte, quand, par exemple, il n'y avait pas d'atomes crochus entre le président des États-Unis et le premier ministre canadien. Mais dans ce cas-ci le camoufflet de Reagan à Mulroney est vraiment surprenant. Cette négligence aura plus fait pour raviver le sentiment anti-américain que la mesure elle-même; elle sera perçue comme une insulte injustifiée et confirmera dans leur conviction les Canadiens qui ne voient pas dans les États-Unis un voisin digne de confiance.

Quant au décret protection-

niste, il était sans doute inévitable. D'abord parce qu'en cette année d'élection le protectionnisme dominera le débat électoral. Ensuite parce que le comité du Sénat qui a permis que s'amorcent les négociations sur le libre-échange, pourrait y mettre fin dans un an ou deux si entretemps le président Reagan ne cédait pas un peu au vent protectionniste qui souffle sur le Congrès américain.

Le président Reagan n'a sans doute pas renié sa foi dans le libre-échange. J'imagine qu'il a reculé pour mieux sauter. C'est pourquoi les Canadiens ne doivent pas partir en peur. Ils doivent juger la situation avec sang-froid.

Le premier ministre canadien a réagi avec une mauvaise humeur compréhensible, mais en proférant des menaces de représailles il s'est montré imprudent. Depuis quelques jours le gouvernement pédalait à reculetons. Il vient d'adopter des mesures de rétorsion — non plus de représailles — pour montrer aux Américains qu'il n'est pas une Marie-couche-toi-là, mais sans provoquer une escalade.

M. Mulroney n'a pas retenu la leçon que ne doit jamais oublier un chef de gouvernement en relations internationales: ne pas proférer une menace qu'on

n'est pas sûr de pouvoir exécuter; mais mieux encore, ne jamais annoncer publiquement une mesure de représailles.

Mais il faut dire que l'erreur de M. Mulroney était la conséquence d'une première erreur: sa profession publique et sans réserve d'amitié à l'endroit des États-Unis et de son président. Pour ne pas perdre la face politiquement, une fois trompé, il devait réagir avec d'autant plus de force qu'il s'était montré naïf dans ses épanchements sentimentaux.

La surtaxe de Reagan aura, malgré ses graves inconvénients, des retombées positives. Elle donne un avant-goût de ce qui attend les Canadiens advenant une guerre protectionniste entre les deux pays. Ce serait en peu de temps la ruine de l'économie canadienne.

Des têtes chaudes de l'opposition et de certains groupes, d'innombrables voudraient qu'en guise de représailles le Canada se retire des négociations sur le libre-échange. Cet incident devrait au contraire convaincre les Canadiens de la nécessité de travailler à libéraliser le commerce entre les deux pays.

Sans le vouloir, Ronald Reagan a peut-être rendu service aux Canadiens.

REVUE DE PRESSE

Football: réactions britanniques

Les quotidiens britanniques n'avaient pas de termes assez forts pour dénoncer dans leurs éditions d'hier la victoire «flatteuse» du Brésil contre l'Espagne (1-0) dimanche, en match d'ouverture du groupe «D» de la Coupe du monde de football (soccer), à Mexico.

«Du vol» titre en gros caractères le *Mirror*, qui cite les réactions de Ron Atkinson, l'entraîneur de Manchester United, et de Gerry Armstrong, un attaquant de l'Irlande du Nord, selon lesquels l'Espagnol Michel avait bien marqué sur sa reprise de volée.

«C'est l'une des pires injustices du jeu moderne», écrit l'envoyé spécial du *Sun* qui titre «Vous (le Brésil) êtes très chanceux», et met en cause l'appréciation de l'arbitre australien Chris Bambridge et du juge de touche américain David Socha, qui «n'était pas correctement placé».

«Le Brésil sauvé par l'arbitre», renchérit le *Star*, les trois journaux cités estimant que le but de Michel était plus net que celui de

l'Anglais Geoff Hurst inscrit dans les mêmes circonstances... et accordé lors de la finale 1966 entre l'Angleterre et la RFA.

«L'erreur est humaine, mais celle-ci est vraiment grotesque», estime le *Daily Telegraph*, qui ajoute que le but du Brésilien Socrates était entaché d'un hors-jeu.

Pour l'autre rencontre dominicale, France - Canada, la presse britannique salue la performance canadienne qui, selon le *Times*, «a rendu les armes non sans avoir failli créer une énorme surprise face aux champions d'Europe».

«La France n'a jamais donné l'impression de pouvoir perdre, mais a été loin d'être brillante», ajoute le *Sun*.

«L'arrestation de Zbigniew Bujak, numéro 2 du syndicat polonais Solidarité, a fait l'objet de plusieurs commentaires de la presse parisienne hier.

Bois ou Zorro: le savoir sous les verrous donnera le cafard à des millions de Polonais. (...) Pour autant, la Pologne continuera à résister. (...) Avec Bujak en prison, elle aura simplement un héros de plus à respecter, tant il est vrai que son histoire est jalonnée de croix, de cimetières et de figures toujours attachantes et presque toujours broyées par la répression. Ainsi va la Pologne. De révolte en révolte, de soulèvement en soulèvement, d'échec en échec et de drame et drame».

Le *Figaro* (droite) rappelle pour sa part que Bujak était devenu «une figure de légende et un héros nationaux» en «se jouant pendant près de cinq ans de toutes les forces de la milice et de la sécurité, qu'il ridiculisait au besoin en donnant de temps à autre des interviews à la presse occidentale».

«En l'arrêtant à quatre semaines du congrès du parti, poursuit le quotidien, le général Jaruzelski renforce donc son prestige auprès de l'appareil et des Soviétiques et s'efforce de démontrer que, décidément, il tient la situation bien en main. (...) Mais, en réalité, il pourrait bien s'agir pour le pouvoir d'une victoire à la Pyrrhus et l'arrestation de M. Bujak risque fort de raviver encore les sentiments oppositionnels dans toute la Pologne.»

Désarmement

Pour sa part *L'Humanité* préfère analyser les initiatives nombreuses, mais allant en sens radicalement opposés qui sont prises à Moscou et à Washington en vue du désarmement. «Du côté soviétique, écrit le quotidien, tous les commentateurs reconnaissent l'ampleur et le dynamisme des démarches tendant pour le moins à amorcer sérieusement le désarmement. Mais, du côté américain, rien de semblable n'a correspondu à cet effort. Au contraire, le gouvernement des États-Unis a multiplié des initiatives visant toutes, quant à elles, à aggraver le surarmement.»

Pour le quotidien communiste, «particulièrement significative, à cet égard, est l'attitude des deux grandes puissances vis-à-vis des essais d'armes nucléaires. (...) Depuis le 6 août dernier, l'URSS, qui a effectué un moins grand nombre de ces expériences que les États-Unis, s'abstient d'en réaliser de nouvelles. Moscou presse Washington de s'associer à ce moratoire. En vain. (...) Et voici qu'en s'affranchissant des accords limitant les armements stratégiques, les gouvernements américains affirment leur volonté de démanteler tout obstacle capable de s'opposer à la relance effrénée de l'escalade.»

Agence France-Presse

DOCUMENT

La remise en question du système hospitalier

Ancien ministre de la Santé nationale et des Finances, aujourd'hui avocat exerçant sa profession à Montréal et président du Conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu, Marc Lalonde a prononcé ces jours derniers devant l'Association des hôpitaux du Québec une conférence dont nous avons déjà reproduit hier de larges extraits. Voici la suite de ce texte.

Si l'examen serré de nos opérations dans les hôpitaux, que nous demande le gouvernement, et cette recherche de l'excellence que

Marc LALONDE

nous propose l'Association des hôpitaux demeure le seul fait d'un nombre restreint d'administrateurs hospitaliers, l'opération est vouée à l'échec.

Les sommes en cause aujourd'hui exigent qu'on revioie des aspects majeurs de notre façon de faire. Ce dont il est question, c'est fondamentalement de la capacité de tout le système hospitalier, administrateurs professionnels de la santé, personnel syndiqué, etc., de réexaminer et de remettre en cause des pratiques bien établies, des droits supposément acquis tout autant que la disponibilité de certains services dans certaines institutions. De la même façon que le secteur privé a dû le faire ces dernières années, nous devons rationaliser davantage le fonctionnement de notre système de santé et en réduire les rigidités. Il s'agit à la fois de réexaminer le fonctionnement interne de nos institutions et de réévaluer le rôle, les fonctions et les interre-

lations de tous les services de santé et de leurs agents.

C'est là une tâche particulièrement difficile mais qui doit être accomplie, si nous voulons maintenir le système québécois et le système canadien à l'avant-garde des systèmes de santé dans le monde. Il est d'autant plus encourageant d'entreprendre une telle tâche que nous savons que l'ensemble des services de santé et des services sociaux fait présentement l'objet exhaustif par la Commission Rochon.

Venant une vingtaine d'années après la Commission Castonguay, cette commission devrait pouvoir examiner, dans le contexte nouveau que nous connaissons, un bon nombre de structures développées à une époque où les mots décentralisation et démocratie de participation étaient devenus de véritables passe-partout politiques. L'espère qu'une solide réévaluation de ces structures sera faite afin de déterminer si elles répondent aux objectifs qu'on s'était fixés, au point de départ ainsi qu'aux besoins prioritaires de la population à l'heure actuelle.

On peut se demander, par exemple, jusqu'à quel degré les conseils régionaux des services sociaux et de santé ont réussi à accélérer ou rendre plus efficace le processus décisionnel gouvernemental et à produire une utilisation optimale des ressources. La question est d'autant plus légitime que, semble-t-il, le coût et le nombre des employés CRSSS dépassent maintenant ceux du Ministère de la santé lui-même.

Quant aux CLSC, il semble que

ces centres fournissent des services fort valables dans les régions extérieures aux grands centres urbains. Mais, dans les villes, on a souvent l'impression de faire face à des institutions qui se cherchent une mission.

Je suis d'autant plus à l'aise pour faire ces commentaires que Mme Lavoie-Roux a décidé qu'elle n'avait pas besoin d'attendre le rapport de la Commission Rochon en 1987, pour réviser les dispositions législatives concernant les pouvoirs, la composition et le fonctionnement des conseils d'administration des institutions hospitalières.

La plupart des conseils vont applaudir à une telle initiative et j'espère que notre association pourra apporter une contribution appréciable à la révision de la loi. L'imagine que la plupart des administrateurs ont dû ressentir souvent les mêmes sentiments de frustration et de porte-à-faux qu'il m'a été donné d'éprouver depuis ma récente élection au Conseil de l'Hôtel-Dieu. Toute mesure sera bienvenue, qui aura pour effet soit d'ajuster la fonction de membre du conseil à l'environnement réglementaire qui la circonscrit, soit, encore mieux, de modifier cet environnement de façon à relâcher l'espèce d'état dans lequel sont présentement coincés les administrateurs et l'exercice de leurs fonctions.

Il importe enfin de rappeler au public et au gouvernement que les hôpitaux ne sont pas dans la même situation que les manufacturiers d'un gadger quelconque. Tout d'abord, un bon nombre d'hôpitaux ont une mission d'en-

seignement et de recherche qu'il leur faut absolument remplir. En outre, les hôpitaux ne sont pas en mesure de réagir de la même façon qu'une entreprise manufacturière à la croissance de la demande et à l'augmentation des coûts qui peuvent survenir subitement à l'adoption d'un budget.

Je vous laisse apprécier quelles seraient les réactions du public le jour où on laisserait mourir des patients à la porte des hôpitaux parce qu'on a décidé qu'il fallait équilibrer le budget. L'espère bien qu'on n'en arrivera pas à des situations semblables mais je ne puis m'empêcher de porter à l'attention du public une certaine frustration des conseils d'administration des hôpitaux à qui, ces dernières années, le ministère de la Santé disait d'équilibrer le budget, le même ministère refusant les propositions de coupures en alléguant que la loi exigerait la fourniture de certains services.

Une des sources de rigidité de notre système résulte des dispositions de conventions collectives qui lient nos hôpitaux. D'une part, les salaires représentent environ 80% de nos frais de fonctionnement et, d'autre part, la négociation des conventions collectives ne relève pas de la compétence des administrateurs hospitaliers. Je ne suggère pas la récupération par les hôpitaux de ce douteux privilège mais je suggère que le milieu syndical et le gouvernement doivent assumer, avec les administrateurs et les professionnels de la santé, une part substantielle de responsabilité dans l'atteinte des objectifs qu'on nous a fixés.

POINT DE VUE

Canada-Maghreb: des atouts à cultiver

L'auteur est docteur en sciences politiques et auteur de plusieurs livres sur l'Afrique et sur le monde arabe.

Plus que nul autre État occidental, le Canada possède dans ses relations avec le Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie) un nombre considérable d'atouts, qui s'ils étaient sérieusement cultivés, pourraient largement contribuer au rayonnement humain, culturel, politique et économique tant de notre pays que de nos partenaires nord-africains.

Abdelkader BENABDALLAH

Tout semble, en effet, rapprocher le Canada et le Maghreb: la géographie, l'histoire, la politique, la langue et bien sûr l'économie.

Le Maghreb, à l'instar du Canada, a une bonne partie de ses côtes sur l'océan Atlantique et constitue, en matière de distance, la partie de l'Afrique et du monde arabe la plus proche de notre pays. Proximité géographique relative qui se trouve renforcer à bien des égards par l'histoire. Au cours de leur passé respectif, le Canada et le Maghreb n'ont-ils pas, tous deux, continuellement lutté contre les dominations extérieures? N'ont-ils pas également apporté une énorme contribution à la libération de l'Europe des griffes hitlériennes?

Le Maghreb a combattu avec succès le colonialisme français et affronté aujourd'hui d'autres impérialismes ainsi que le racisme anti-maghrébin en France. Le Canada, quant à lui, s'il n'a cessé d'atténuer la mainmise de Londres sur son destin, il a su aussi mettre un coup d'arrêt aux ingérences de Paris dans ses affaires intérieures. Ingérences françaises d'autant plus odieuses que le Canada, comme le Maghreb, a laissé plusieurs centaines de milliers de ses fils sur les champs de bataille européens afin de libérer la France du joug nazi. Le Canada et le Maghreb n'ont-ils pas ainsi été, tous deux, victimes de l'ingratitude et de l'arrogance de la part de la France?

Ces douloureuses expériences communes ont déjà engendré, sur les plans affectif et politique, une réceptivité, j'allais dire une complicité, réciproque entre le Canada et le Maghreb. Il n'est qu'à rappeler le vaste mouvement de solidarité anti-coloniale du peuple canadien en faveur de la lutte de libération algérienne et les profonds courants de pensées politiques anti-impérialistes provenant du Maghreb qui devaient, en retour, marquer le Canada et stimuler le mouvement d'émancipation et de progrès dans ce pays nord-américain en voie de mutation. La langue française, utilisée aussi bien au Maghreb qu'au Canada, avait facilité de tels liens de solidarité réciproque. Et aujourd'hui encore, la littérature maghrébine d'expression française occupe une place de choix dans presque toutes les universités canadiennes qu'elles soient francophones ou anglophones.

Un autre point commun entre le Canada et le Maghreb: ils jouissent, tous deux, d'une situation d'appartenance multiple. Le Canada fait partie du monde anglophone (Commonwealth) et du monde francophone (francophonie); il appartient également à l'Amérique du Nord tant du point de vue géographique que de par sa culture, son style de vie et ses aspirations profondes. Quant au Maghreb, il constitue un élément moteur tout à la fois dans le monde arabe, en Afrique, dans le monde musulman et dans le monde francophone. Mieux encore, le Canada et le Maghreb ne connaissent aucun obstacle dans leur communication, étant étroitement liés l'un à l'autre non seulement par une langue commune mais aussi par une langue française dépourvue de tout fétide relent colonialiste ou néo-colonialiste.

Ce qui n'est pas un moindre atout surtout pour le devenir des échanges économiques entre Canadiens et Maghrébins. D'autant plus que, dans ce domaine, le Canada et le Maghreb manifestent une complémentarité évidente. Le premier étant un pays industrialisé avancé et connu pour son expertise dans la technologie de pointe, dans la gestion, les travaux publics, etc.; le second étant un ensemble de pays en voie de développement désireux de s'équiper et de mettre sur pied leur infrastructure économique moderne.

Il y a aussi le fait que ce pays nord-américain est une puissance moyenne appréciée pour sa politique extérieure pacifique et exempte de visées néo-colonialistes et hégémoniques sur ses partenaires. Pays vierge de tout passé colonial dans le tiers monde, il s'est encore fait remarquer par ses gestes courageux anti-apartheid. Attitude anti-raciste qui se manifeste avec encore plus d'exemplarité dans sa politique

d'immigration et par l'absence de discrimination et de haine raciste chez les Canadiens à l'égard notamment de la communauté maghrébine canadienne qui est forte de plus de trente-cinq mille membres.

L'ensemble de tels atouts canadiens a, bien sûr, déjà commencé à porter ses fruits au niveau des échanges économiques dans cette région afro-arabe. De nombreux contrats maghrébins, traditionnellement destinés à Paris, Bruxelles, Washington, Bonn ou Tokyo, ont été décrochés par Ottawa, contribuant ainsi à réduire le nombre de chômeurs canadiens tout en participant au développement économique du Maghreb. Ces résultats positifs demeurent, néanmoins, bien en deçà des possibilités réelles qui sont offertes au Canada.

Il ne fait pas de doute que pour occuper la place qui lui revient au Maghreb, le Canada devrait mener une lutte simultanément sur trois fronts — politique, culturel et économique — qui sont étroitement imbriqués les uns aux autres. Lutte qui ne manquera pas d'être rude car le néo-colonialisme français au Maghreb s'accroche mordicus à ce qu'il considère comme sa «chasse-gardée».

Depuis que la France a perdu ses colonies dans les années 60, tout se passe en effet comme si pour Paris «la question québécoise» n'est rien d'autre qu'un moyen d'épuiser le Canada dans des difficultés internes afin de neutraliser ce pays nord-américain qui constitue la seule véritable alternative aux ex-colonies françaises désireuses de se soustraire au néo-colonialisme français et diversifiant leurs échanges culturels et économiques. Et de fait, le Canada s'est tenu jusqu'à présent à l'écart des grands bouleversements mondiaux, polarisé artificiellement sur des problèmes internes et inconscient de ses précieux atouts pour s'imposer dans le tiers monde.

Mais aujourd'hui, rien n'empêche le Canada à «faire des bouchées doubles» pour rattraper le temps perdu et pour entreprendre concrètement son rayonnement dans le monde et plus particulièrement au Maghreb, porte d'entrée du monde arabe et de l'Afrique.

Pour bien vendre un produit, dit-on, il faut d'abord savoir vendre sa propre image de marque. Il est évident que le Canada doit commencer par bien se faire connaître au Maghreb en insistant sur les traits auxquels les Maghrébins sont le plus sensibles et particulièrement mettre en valeur, en ces temps où le racisme anti-maghrébin bat son plein en France, l'attitude bienveillante et non-discriminatoire des Canadiens à l'égard de leurs concitoyens d'origine nord-africaine.

Sur le plan culturel, le système canadien d'enseignement qui favorise avec souplesse le passage à l'université, de même que la tendance au bilinguisme (français-anglais) que l'on retrouve dans l'enseignement supérieur surtout au Québec constituent d'autres atouts importants pour les étudiants maghrébins désireux de se former à l'étranger. Et de tels atouts, s'ils sont bien publicisés, ne manqueraient pas de drainer vers le Canada et plus spécialement vers le Québec un nombre de plus en plus important d'étudiants maghrébins qui reprochent à la France d'être devenue invivable pour eux et de n'être plus qu'une vaste pépinière de préjugés racistes anti-nord-africains.

Ce qui n'est guère négligeable car la formation de futurs cadres nord-africains est un des moyens les plus sûrs pour préparer le terrain à l'exportation de la technologie et des produits finis canadiens au Maghreb. D'une manière générale, elle contribue à servir le rayonnement culturel, scientifique et technique du Canada et ses intérêts dans tous les domaines. Il y a dix ans, un rapport des présidents d'universités de France rappelait que «de très importants flux d'échanges économiques et financiers à terme sont induits par les formations supérieures acquises en France par les étudiants étrangers».

L'offensive canadienne en direction du Maghreb doit être prise d'autant plus au sérieux qu'elle constitue aussi une étape décisive pour la réelle pénétration du Canada dans les vastes marchés du monde arabe et de l'Afrique francophone où, faut-il le rappeler, l'influence maghrébine est sans cesse grandissante.

Liés par de nombreuses et profondes affinités, le Canada et le Maghreb se trouvent ainsi dans une situation idéale pour privilégier leurs relations. Et en agissant fermement dans ce sens, le Canada ne manquera pas de renforcer, bien sûr, son rayonnement culturel, politique et économique mais aussi celui de ses partenaires maghrébins qu'il aura aidés, de ce fait, à se dégager des griffes du néo-colonialisme français.

Carrément opposée au projet de loi 58

La Ligue d'action nationale, qui a été de toutes les luttes linguistiques au Québec depuis près de trois quarts de siècle, s'élève avec vigueur contre le projet de loi 58 présenté par le ministre de l'Éducation pour rendre admissibles à l'enseignement en anglais les élèves de l'enseignement primaire et secondaire à Québec. Les écoles anglaises, ainsi que leurs frères et sœurs et leurs descendants, et pour conférer au ministre le pouvoir discrétionnaire de déclarer à l'avenir qu'un enfant est admissible à l'école anglaise en contre-venant de la loi 101.

Ce projet de loi va directement à l'encontre des objectifs et de l'esprit de la Charte de la langue française, cette loi qui rallie les suffrages fortement majoritaires de la population, en créant de toutes pièces un nouveau bassin d'anglophones au Québec, qui ne fera que s'agrandir d'une génération à l'autre.

La Ligue d'action nationale dénonce verbalement la composition du comité consultatif dont le rapport a motivé le projet de loi. Ce comité de quatre membres était composé de trois représentants des groupes minoritaires et d'un seul Québécois francophone, par surcroît conseiller politique du ministre, alors que la communauté francophone majoritaire a des intérêts vitaux à défendre dans toute solution envisagée à cette situation illégale.

Et pourquoi la date de référence pour l'admissibilité des illégaux est-elle le 15 avril 1986, au

lieu du 30 septembre 1985, immédiatement après l'inscription des enfants à l'école? Le nombre des illégaux aurait-il augmenté après le 2 décembre 1985 dans la conviction que l'amnistie interviendrait à brève échéance?

La Ligue d'action nationale s'élève en outre contre le pouvoir discrétionnaire conféré au ministre de l'Éducation de soustraire aux exigences de la loi, «pour des motifs graves d'ordre familial ou humanitaire», des enfants non admissibles à l'enseignement en anglais. Comment sera appréciée la «gravité» de tels motifs, tant par le ministre actuel que par son successeur? C'est une porte ouverte à tous les abus et à tous les accrocés à la loi sur la simple supplique d'un parent qui prétendrait que son enfant aura besoin de recevoir l'enseignement en anglais pour gagner sa vie plus tard!

La Ligue d'action nationale réclame en conséquence le retrait de ce projet de loi néfaste et elle propose que les élèves illégaux soient tout simplement acheminés vers l'école française pour y terminer leurs études jusqu'au terme du cours secondaire et qu'ils y obtiennent ensuite de l'école française leur certificat d'attestation officielle.

La Ligue souscrit ainsi à la solution de remplacement proposée le 29 avril dernier par la Centrale de l'Enseignement du Québec, qui aurait le mérite de régler la question sans générer des droits pour les personnes qui n'en ont pas en regard de la loi 101.

Yvon GROULX, président

L'appui aux syndicats: à certaines conditions

Il paraît que l'appui au syndicalisme est une responsabilité chrétienne. Volontiers, mais pas inconditionnellement. Car les exemples ne manquent pas où la responsabilité chrétienne commanderait plutôt de ne pas appuyer les syndicats.

L'appui à une cause, à un mouvement ou à un groupe, ce n'est pas automatique. Ça ne se commande pas. Ça se mérite. Or, par son intrinsèque, ses erreurs de jugement, son arrogance et ses abus de force, notre syndicalisme, au cours des années, s'est aliéné une bonne partie de la population. Aujourd'hui, il a une image à refaire, une réputation à redorer. Qu'il s'y emploie.

Comment y arriver? Que nos syndicats cessent de cultiver chez eux l'esprit de comparaison, de jalousie, de convoitise, de détraction, quand ce n'est pas de haine et de vengeance.

Qu'ils cessent de sacraliser le pouvoir d'achat et les droits acquis, nommément le droit de grève. Le pouvoir d'achat sera toujours en fonction de l'économie de la province et du pays. Sans compter que, pour une foule de syndiqués, ce pouvoir n'est pas celui d'être en mesure d'acheter de quoi manger en quantité suffisante, mais plutôt de pouvoir se payer la grosse voiture, le chalet à la campagne et le mois d'hiver en Floride. Quant au droit de grève, ce n'est pas un droit sacré; c'est un sacré droit. La grève ayant pour but de causer délibérément préjudice à quelqu'un, le droit de grève est immoral, injuste et inconcevable en milieu chrétien. À plus forte raison si les victimes en sont des innocents.

Que nos syndicats en reviennent des augmentations systématiques de salaires et de diminutions d'heures de travail. D'autant plus que cela entraîne rarement une augmentation correspondante du rendement. Et plus rarement encore une baisse du coût des produits et des services.

Qu'ils s'appliquent à créer, partout où ils sont, un climat de confiance, de raison, de collaboration, de bonne entente, au lieu de perturber ce climat par des revendications continuelles et excessives qui augmentent indûment les coûts de revient, compromettent la rentabilité des entreprises, font peur aux investisseurs, créent plutôt le chômage et élargissent davantage le fossé entre les riches et les pauvres.

Qu'ils se soucient de moralité d'abord et de légalité ensuite. Qu'ils renoncent définitivement à la grève, au moins dans la fonction publique et dans les services publics. Qu'ils mettent ainsi fin à la comédie des services essentiels qui donne le sentiment que nos impôts et nos taxes paient des services superflus et des emplois inutiles. Qu'ils examinent leur propre responsabilité dans certaines faillites et certaines fermetures d'usines ou leur intransigence et leurs grèves ont joué un rôle décisif. Qu'ils cessent d'exiger la parité de salaires avec ceux qui gagnent plus et la parité des heures de travail avec ceux qui en font moins. Qu'ils songent un peu à la parité de rendement avec ceux qui en donnent plus pour le même prix, voire pour un prix moindre. Enfin, qu'ils aient l'esprit de partage avec les chômeurs et les défavorisés, au lieu d'accaparer pour leurs membres les emplois et les promotions sur les chantiers et dans les bureaux. En pensant ainsi aux autres, les autres penseront peut-être davantage à eux.

En somme, que le syndicalisme se corrige de ses vices, qu'il pratique des vertus qu'il a trop négligées depuis longtemps, et alors nous pourrions mieux admettre que l'appuyer est une responsabilité chrétienne. Tout cela, ce n'était pas des choses à dire un 1^{er} mai.

Arthur PICHÉ
Montréal

L'attitude des Québécois

Dans son article du 18 mai dernier, Pierre Pascau a exprimé en quelques lignes l'attitude du Québécois moyen face à la loi 101 et à la survie du français en Amérique du Nord.

C'est d'ailleurs cette attitude mesquine et hypocrite qui constitue le plus grand fleau menaçant notre identité culturelle et notre langue.

M. Pascau laisse entendre dans cet article intitulé «Des briques volent dans les vitrines» non seulement que les anglophones ont tort de combattre la loi 101 «devant toutes les cours de pays» en les traitant de francophobes invétérés qui n'ont jamais digéré la loi 101, mais encore que cela justifie selon lui qu'on aille fracasser leurs vitrines... ce qui, je lui ferai remarquer, fait preuve d'une immaturité flagrante.

Pour ceux qui n'ont pas la mémoire aussi courte que M. Pascau ou qui sont prêts à élargir leur vision de la situation que nous vivons actuellement au Québec, je rappellerai que la loi 101 brime les droits de la minorité anglophone québécoise alors qu'après la conquête de 1763, lorsque les rôles étaient inversés, le gouvernement britannique nous les avait garantis, ces mêmes droits, à nous, francophones minoritaires.

Ce n'est pas en affaiblissant injustement la minorité anglophone mais en renforçant la majorité francophone, en la dotant entre autres d'un système d'éducation un peu moins ridicule où on apprend au moins le français correctement, que nous allons garantir la survie de notre langue et de notre culture.

Clemens Mayr
Montréal

la presse RENSEIGNEMENTS 285-7272
LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE.
Les appels de services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés.
Courrier de deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. • Port de retour garanti.

Contradictions de la logique de la violence

Invokant la lutte contre le terrorisme, les Américains ont semé la terreur en Libye. Au nom du même principe, le gouvernement sud-africain s'en prend à de prétendus terroristes réfugiés dans les pays voisins. Dans le premier cas, le gouvernement canadien approuve. Dans l'autre, il crie au scandale. Pourtant, les deux entreprises s'inspirent de la même logique de la violence.

Au fait, il s'agit d'une bien étrange logique. Monsieur Reagan attaque le colonel Kadhafi, mais il est aimable avec le président de la Syrie, un personnage qui, semble-t-il, apporte au terrorisme international un appui important. On ménage la Syrie, mais on livre une lutte sans merci au gouvernement du Nicaragua, dont les accointances marxistes déplaissent. Pourtant, la Syrie entretient des relations fort étroites avec l'URSS, bien plus que le Nicaragua. On en veut au Nicaragua, mais on montre beaucoup d'indulgence envers le colonel Pinochet, qui pratique le terrorisme policier à longueur d'année. Et n'eût été de la clameur mondiale, monsieur Reagan chercherait encore à sauver la peau du vieux Marcos, terroriste à sa manière et détresseur de fonds publics.

Selon la même logique abstruse, des pays opposés au terrorisme

accumulent un arsenal gigantesque d'armes terrorisantes et destructrices. On affirme ne pas vouloir s'en servir tout en se disant prêt à le faire, si nécessité oblige. Or la nécessité, c'est quoi? L'URSS utilise des armes chimiques en Afghanistan, afin de contrer la résistance de paysans illettrés qui ne savent pas comment on définit la liberté, mais qui sentent bien ce qu'elle n'est pas. Paysans tétus qui refusent d'accueillir le message messianique du marxisme-léninisme. À l'ouest, l'OTAN, soumise aux pressions américaines, relance la production d'armes chimiques, dont l'accumulation actuelle est déjà suffisante pour semer la terreur dans le monde entier. Le gouvernement canadien a donné son accord à ce terrorisme délirant et institutionnalisé.

La logique de la violence est tissée de contradictions. Pas surprenant qu'elle donne lieu à des pratiques aberrantes, dont certaines peuvent apparaître plus insupportables que d'autres. Mais dans le fond, les États militaristes qui dénoncent le gouvernement sud-africain et le colonel Kadhafi appartiennent, pour ce qui est de la violence, à la même école de pensée que ces derniers.

Louis O'NEILL
Université Laval

N.B.
• Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La conclusion est de rigueur.
• Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
• LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
• L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
• Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
• Si possible écrire à la machine, à double interligne.
• Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune Libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

SPÉCIAL

SALON INTERNATIONAL DES AÎNÉS

Du 3 au 8 juin au Palais des Congrès de Montréal



Horaire:
Mardi, journée d'ouverture: 14 h à 21 h
Tous les jours: 10 h à 21 h

Tarif:
Adulte \$5 55 ans et plus: \$4 (carte d'identification)
Étudiants: \$3 Enfants 12 ans et moins: gratuit.

HORAIRE DES CONFÉRENCES

MARDI, 3 JUIN

14 h 00 OUVERTURE DU SALON
15 h 00 LES GRANDS-PARENTS BÉNÉVOLES CONF.: MME PATRICIA DERBYSHIRE
16 h 00 AMBULANCE ST-JEAN «AÎNÉS EN SANTÉ». Conf. Jo-Anne Le Richelieu, inf.
17 h 00 LA SANTÉ DES AÎNÉS ET LES MÉDECINES DOUCES par Margot Hogue, Charlebois.

MERCREDI, 4 JUIN

10 h 00 OUVERTURE
10 h 30 NUTRITION HUMAINE (Qualité de vie en milieu d'hébergement). Conf. Sylvie Lafrenière.
11 h 00 LES PROBLÈMES DE L'ALCOOLISME présenté par La Maison Jean-Lapointe.
MIDI LA SEXUALITÉ DU TROISIÈME ÂGE. Conf. Mme Normande Couture, sexologue.
12 h 45 REMISE À JOUR. Scénario présenté par MM. Jim Rivard et Jean Gaillard.
13 h 30 LE CURATEUR PUBLIC. Conf. Mme Marie Guélain.
14 h 30 L'UNIVERSITÉ DU 3e ÂGE. Dr. André Lemieux, UQAM.
15 h 00 FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER. Mme Annette St-Pierre.
16 h 00 AMBULANCE ST-JEAN. Conf. Claire Leblanc-Michaud, inf.
16 h 30 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE GÉRONTOLOGIE. Conf. Mme Thérèse Darce.
17 h 00 «COMMENT RETRACER NOS ANCÊTRES», par Mme Phyllis Préfontaine, généalogiste-amateur.
19 h 30 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES RETRAITÉS. Vidéo et entretien. M. Gilles Plamondon ou membre AQDR.

JEUDI, 5 JUIN

10 h 00 OUVERTURE
10 h 30 NUTRITION HUMAINE (Qualité de vie en milieu d'hébergement).
11 h 00 ASSOCIATION DE LA DEFICIENCE MENTALE. Vidéo et entretien: Louise Vinet-Lanteigne.
MIDI PRÉVENTION OSTÉOPOROSE. Conf. Mme Denise Hunter.
13 h 00 PROBLÈMES D'ALCOOLISME. Maison Jean-Lapointe.
13 h 30 AMBULANCE ST-JEAN. Conf. Mme Claire Leblanc-Michaud, inf.
14 h 00 LA RETRAITE DYNAMIQUE — S.E. Cardinal Paul-Émile Léger / Activité organisée par la Fondation Berthiaume-Du Tremblay.
15 h 00 VOYAGE EN CHINE. Film et conf. Mme Juliette Rousseau.
16 h 00 LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER. Conf. Mme Thelma Cadieux.
17 h 00 DÉPRIMÉS ANONYMES. Mme Louise Cantin.
18 h 00 Hubert de Ravinel rencontre...
19 h 00 Le Groupe Investors, M. John Denver.

VENDREDI, 6 JUIN

10 h 00 OUVERTURE
10 h 30 NUTRITION HUMAINE (Qualité de vie en milieu d'hébergement). Conf. Sylvie Lafrenière.
11 h 00 ART DE VIVRE. Conf. Dr Léon Boyer.
11 h 30 SOCIÉTÉ DE L'ARTHRITE, par Dr Ah-raoui Boulos.
12 h 00 «COMMENT RETRACER NOS ANCÊTRES». Conf. Mme Phyllis Préfontaine, généalogiste-amateur.
13 h 00 L'ÉLECTROLYSE par Denise Reichel.
14 h 30 «ADAPTATION À LA RETRAITE». Conf. Mme Irène Carrière.
15 h 30 LA SANTÉ EN DOUCEUR — Médecine douce. Conf. Mme Marie-Andrée Langevin.
16 h 30 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE GÉRONTOLOGIE. Mme Thérèse Darce.
17 h 00 AMBULANCE ST-JEAN. Mme Claire Leblanc-Michaud.
17 h 30 VOYAGE EN CHINE. Film et conf. Mme Juliette Rousseau.
19 h 00 AQDR

SAMEDI, 7 JUIN

10 h 00 OUVERTURE
10 h 30 NUTRITION HUMAINE. Conf. Sylvie Lafrenière.
11 h 30 «PAR DELÀ LES PENTES». Film présenté par les Amputés de guerre, avec Mme Marlène Danaï et un conseiller junior.
MIDI L'INFORMATIQUE, outil de gestion. Conf. Marc Lemire de l'Alliance culturelle.
13 h 00 LES GRANDS BRÛLÉS. Dr Jacques Papiion.
13 h 30 LA CULTURE DES FINES HERBES. Conf. Paul Boutet.
14 h 30 AMBULANCE ST-JEAN. Claire Leblanc-Michaud, AQDR.
15 h 00 DÉPRIMÉS ANONYMES. Mme Louise Cantin.
17 h 00 «LA SOURCE» par le Père Jean-Guy Gagnon.
19 h 00 AQDR.

DIMANCHE, 8 JUIN

10 h 00 OUVERTURE
10 h 30 NUTRITION HUMAINE (Qualité de vie en milieu d'hébergement). Conf. Sylvie Lafrenière.
11 h 00 L'INFORMATIQUE, outil de gestion. Conf. Marc Lemire / Alliance culturelle.
13 h 00 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA DÉFENSE DES DROITS DES RETRAITÉS.
14 h 00 AMBULANCE ST-JEAN.
15 h 00 «PAR DELÀ LES PENTES». Film présenté par les Amputés de guerre. Mme Marlène Danaï.
16 h 00 LE ENFANTS DE LA RUE, par Monique Desrochers.

ANIMATION

EN TOUT TEMPS

MUSÉE RAIMU:
Exposition
DOCUMENTS — PHOTOS — LIVRES
PRÉSENCE SUR PLACE DE:
Mme Paulette Raimu — fille du grand acteur, Clairette.
Salle de cinéma, projection continue.
SCRABBLE: (horaire à déterminer).
TRAVAIL DE LA DENTELIÈRE:
Exposition et démonstration par madame Pauline Collette (Place de la Retraite Active).
ZAGO: Maître coiffeur
Démonstration / spectacle, scène principale. 14 h.
Les dames se feront coiffer sur place gratuitement.
*** ATELIER DES DOYENS:**
Sert à promouvoir les oeuvres des artistes et artisans retraités.
Mini-exposition et création sur place (Place de la Retraite active).
PELAF et la Magie de ses arbres:
M. Paul-Émile Laframboise — une retraite qui ne s'ennuie pas (Place de la Retraite active).

«RÉTROSPECTIVE»

Un concours organisé par Morgan Trust — exposition permanente.

MARDI, 3 JUIN

ATELIER DE MARIONNETTES:
Atelier de réalisation par les aînés sous la direction de 2 animateurs des Animeries.
Activité commanditée par le Groupe Desjardins — Place de la Retraite active. 15 h à 17 h
TECHNIQUE NADEAU:
Démonstration et participation du public — Tous les jours — sur la grande scène. 11 h à 14 h

CLAIRETTE:

Tour de chant de 30 minutes. 19 h 30. Grande scène.

MERCREDI, 4 JUIN

ATELIER DE MARIONNETTES:
10 h 30 à 12 h 30.
CONCOURS LITTÉRAIRE:
Journal Le Troisième Âge — Le Salon international des aînés. 15 h
Remise officielle du prix.

TECHNIQUE NADEAU:

11 h / 14 h
«LE THÉÂTRE FLEURY»:
Pièce de théâtre présentée par les Aînés. 14 h. Grande scène.

BINGO:

19 h à 20 h
JEUDI, 5 JUIN
ATELIER DE MARIONNETTES:
10 h 30 à 12 h 30

TECHNIQUE NADEAU:

11 h / 14 h
CONCOURS DE DANSES SOCIALES:
(grande scène)
Dances: Cha Cha, danses de ligne.
BEN JAUVIN / GUY PROVENCHER (Bill Wabo):
Spectacle de chansonniers. 20 h

VENDREDI, 6 JUIN

ATELIER DE MARIONNETTES:
10 h 30 à 12 h 30.
TECHNIQUE NADEAU:
10 h 30 / 14 h
CONCOURS DE DANSES SOCIALES:
Dances foxtrot, danses de ligne.
*** BERTHIAUME-DU TREMBLAY:**
sur les ondes.
Atelier d'animation sur la radio. 10 h / 13 h / 15 h
Salle de conférence, Place du Savoir
BEN JAUVIN / GUY PROVENCHER (Bill Wabo):
Spectacle de chansonniers. 20 h.

SAMEDI, 7 JUIN

ATELIER DE MARIONNETTES
10 h 30 à 12 h 30
TECHNIQUE NADEAU:
11 h / 14 h
CONCOURS DE DANSES SOCIALES:
Dances: valse, danses de ligne. 19 h
BEN JAUVIN / GUY PROVENCHER (Bill Wabo):
Spectacle de chansonniers. 20 h.

DIMANCHE, 8 JUIN

RASSEMBLEMENT; 9 h
MARCHE DES AÎNÉS
DÉPART: 10 h
Parcours de cinq (5) km dans le Vieux Montréal. Marche de solidarité qui illustre bien le dynamisme des Aînés.
CHORALE DES SCOUTS:
Atelier de MARIONNETTES 10 h 30 à 12 h 30
TECHNIQUE NADEAU
11 h / 14 h
LE THÉÂTRE FLEURY
14 h, Grande scène.
CHORALE DES SCOUTS
15 h 30, Grande scène.
Lise Tanguay et le groupe Musicaccord
16 h
Finale des concours et tirages.
BINGO: 19 h
— CLÔTURE DU SALON: 21 H —

Le dépôt à terme

ÉNERGIQUE

1/2%*

Terme: 1 an. Intérêts versés annuellement.

Le dépôt à terme de la caisse populaire Desjardins vous assure d'un rendement très énergétique. C'est un placement sûr et le taux d'intérêt est garanti pour toute la durée du terme.

Passez sans tarder à votre caisse populaire. Notre personnel se fera un plaisir de vous renseigner et de vous conseiller.

Le dépôt à terme de la caisse populaire, quand vous décidez de rendre vos épargnes vraiment productives.

Disponible dans les caisses populaires participantes affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

L'Épargne avec un grand E

*Taux sujet à changement sans préavis.



desjardins
Une ressource naturelle.

Regard

lance

Regard

la protection totale contre la perte de contrôle d'urine



Grâce aux nouveaux produits REGARD*, restez autonomes et sûrs de vous, sans renoncer à votre dignité. Ces produits jetables sont offerts sous deux formes pratiques:

1. le système simple:

serviettes et culottes en filet;

2. le système double:

couches pour adultes.

Confort accru: Une doublure douce qui prévient l'irritation par frottement, même chez la peau sensible.

Protection supérieure:

Un revêtement imperméable et un rembourrage très absorbant contribuent à garder la peau au sec.

- Confort
- Sécurité
- Protection
- Liberté

Maintenant disponible dans la plupart des pharmacies de détail et des points de vente de fournitures médicales.

Le comble du confort et de la discrétion.

ÉCONOMISEZ 1,00 \$
à l'achat de produits REGARD*

AU DÉTAILLANT: Nous vous remboursons 15 plus nos frais de manutention habituels pour chaque bon de rabais accepté à l'achat de la marque spécifiée. Toute autre utilisation est frauduleuse. Ce bon ne sera pas honoré si vous ne pouvez justifier sur demande l'achat d'un stock suffisant pour couvrir tous les bons présentés. Seuls les détaillants et les détenteurs d'une autorisation peuvent racheter ces bons. Pour remboursement, les poster à: Smith & Nephew Inc., C.P.
Smith & Nephew Inc.
3700, St. Jean, Nouveau-Brunswick E2L 4L3.
Date d'expiration: le 30 juin 1987.
Un seul bon par achat de produits REGARD.



08920084

SPECIAL

LE SALON INTERNATIONAL DES AÎNÉS



Un nouvel âge à partager

Le présent document constitue un résumé des orientations que privilégie le ministère des Affaires sociales à l'égard des personnes âgées de même que le plan d'action qu'il entend mettre de l'avant. Il fait connaître les intentions du ministère d'agir concrètement dans les secteurs qui relèvent de sa responsabilité c'est-à-dire les services de santé, les services sociaux et les services communautaires.

Le Ministère est certes conscient qu'une politique intégrale à l'égard des personnes âgées touche à d'autres domaines de la vie. Et c'est notamment le cas dans les domaines de l'habitation, de la famille ou de la fiscalité où le gouvernement justement propose des alternatives. Le présent document se concentre sur le mandat du Ministère et définit les orientations et les moyens d'action qu'il soutiendra et développera.

Cette démarche d'ensemble est d'abord justifiée par la prise de conscience du phénomène du vieillissement global de la population et de son impact prévisible de même que par la nécessité d'adapter les services offerts aux conditions de vie des personnes âgées.

La dépendance des individus et des groupes face à l'État

Avant les années 60, les soins et les services donnés aux personnes âgées étaient en grande partie assumés par la famille, la communauté et les institutions religieuses et charitables. Avec l'implantation graduelle du système public de soins et de services, ces dernières se sont, à toutes fins utiles, retirées alors que la famille et la communauté ont continué à assumer des rôles qui, la plupart du temps, sont restés méconnus.

Le retrait des institutions religieuses et charitables du système de soins et de services a contribué à donner l'impression que

seul l'État pouvait répondre à tous les besoins des individus, des familles et des groupes. Il en est résulté un comportement de dépendance face à l'État qui a rendu difficile l'équilibre à maintenir entre les personnes, les ressources du milieu et celles de l'État.

La dépendance face à l'État s'est étendue à ses intervenants en plaçant les individus et les groupes dans la situation de recours à des «experts» pour la solution de leurs problèmes. Ceci a eu pour conséquence une accentuation du caractère «pathologique» des conditions de vie des personnes âgées et s'est traduit par une forte utilisation des services de santé et des services sociaux et par une forte tendance à la médicalisation comme réponse à des besoins ou des problèmes d'origine psycho-sociale.

Des besoins différents

Les prochaines générations connaîtront l'existence d'un plus grand nombre de personnes âgées et, parmi elles, d'un nombre accru de personnes âgées de 75 ans et plus et de femmes âgées de 80 ans et plus. Cette situation entraînera des changements dans les besoins des personnes âgées. Même si des changements dans les conditions de vie des femmes et des réformes prévues au chapitre des régimes de pensions laissent supposer que leur situation s'améliorera à moyen terme, les femmes âgées exigeront certainement une attention particulière.

Les besoins les plus évidents des personnes âgées concernent les conditions de vie reliées au revenu, au logement, à l'environnement physique et social. La satisfaction de ces besoins nécessitera les interventions d'instances autres que le ministère des Affaires sociales puisqu'il est évident qu'une véritable amélioration de la situation des personnes âgées doit être globale.

D'autres besoins concernant davantage le secteur des Affaires sociales portent sur la protection sociale, la prévention, les services de santé, le support psycho-



Mme Raymonde Desjardins
Présidente du Salon International des Aînés.

social (tant pour les personnes âgées que pour leur entourage) et enfin, l'hébergement.

Ces besoins s'articulent autour de quatre (4) pôles principaux:

- la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus du Québec est composée d'individus autonomes dont la condition ne requiert pas d'intervention spécifique par rapport à l'ensemble des citoyens, cependant, c'est auprès d'eux que doit porter la majeure partie des actions de prévention, de participation ou de regroupement communautaire.
- une partie importante des personnes âgées en légère perte d'autonomie qui aurait besoin d'aide pour des tâches plutôt lourdes, requièrent l'organisation de services communautaires, lesquels seraient d'ailleurs l'occasion de rencontres inter-générationnelles, d'échanges et de communications mutuellement enrichissantes;
- une faible proportion des personnes âgées dont les conditions de logement et les sources d'aide sont nettement dé-

ficientes alors que leurs capacités fonctionnelles sont réduites, pourraient bénéficier de ressources résidentielles avec certains types de services;

- les individus et les familles qui gardent des personnes âgées handicapées et peu autonomes nécessiteraient un support particulier pour leur permettre de continuer d'assumer ces responsabilités.

Les ressources

Les réponses aux besoins des personnes âgées proviennent de trois sources: de la personne âgée et de son entourage immédiat; de la communauté et de l'État via principalement un réseau d'établissements dispensateurs de services. Chacun contribue à sa façon et avec ses moyens à faire en sorte que la situation des personnes âgées aille en s'améliorant dans la société québécoise.

Mais on constate actuellement une insuffisance de programmes et de ressources orientés vers le maintien de la personne âgée dans son milieu. Citons quelques exemples:

- une aide insuffisante aux organismes bénévoles et communautaires mettant en péril la continuité des services;
- des services à domicile en variété et en nombre insuffisants, ne pouvant par le fait même supporter l'entourage et les familles d'accueil;
- une quantité insuffisante de centres de jour ou de ressources externes;
- une absence de ressources d'accompagnement dans le milieu et aussi d'hébergement temporaire permettant un retour rapide dans le milieu ou un répit aux familles qui hébergent des personnes âgées.

L'accessibilité aux ressources

L'accès aux services est souvent limité par différentes contraintes: l'absence de ressources dans certaines régions, une population de personnes âgées inégalement distribuée sur le territoire rendant ainsi difficile la localisation appropriée des ressources, des horaires de fonctionnement qui ne tiennent pas suffisamment compte des besoins des personnes et des familles.

Complémentarité, continuité et coordination

Pour répondre efficacement aux besoins des personnes âgées, les services doivent se présenter sous une gamme diversifiée, complète, graduée et coordonnée. L'insuffisance de ressources résidentielles autres que le milieu insti-

tutionnel, le manque de services de physiothérapie, d'ergothérapie et de podiatrie, l'absence de services d'urgence sociale et de consultation psycho-sociale mettent en péril la continuité et la complémentarité des interventions. De plus, l'absence d'un plan de services fait pour la personne âgée rend difficile la coordination des efforts. On peut à ce chapitre parler également de l'absence de révisions périodiques des placements.

L'État et la communauté

L'implication marquée de l'État, des moyens qu'il a privilégiés (hébergement institutionnel...), comporte la possibilité de créer une dépendance des individus et des groupes envers les services étatiques. Il faut donc trouver les moyens de réunir l'ensemble des intervenants, qu'il s'agisse de bénévoles ou de salariés du secteur public, pour entreprendre des actions concrètes dans chaque communauté où se retrouvent des personnes âgées et sur une base la plus égalitaire possible.

Une préoccupation pour les personnes âgées là où elles se trouvent

Chaque établissement, chaque lieu de distribution de services, privé ou public, sera vraisemblablement confronté à une augmentation importante du nombre de personnes âgées pour les prochaines années.

Outre la nécessaire coordination de services que ce phénomène implique, l'ensemble des intervenants est appelé à faire preuve d'une réceptivité de plus en plus grande à l'égard des besoins réels des personnes âgées. Si cela implique la spécialisation de certaines activités et des approches multidisciplinaires rigoureuses, c'est dans tous les lieux de services et tous les types de pratiques qu'une préoccupation spécifique à l'égard des personnes âgées doit être concrétisée.

La qualité de la vie

Bien que sous-jacent aux autres problèmes soulevés, le souci de la qualité de la vie des personnes âgées se doit d'être souligné de façon explicite. La méconnaissance du processus du vieillissement par les personnes âgées actuelles ou futures et par les intervenants est un obstacle important à une qualité de vie accrue. Le fait que la personne âgée est perçue selon le type de service à lui rendre, aboutit à une certaine déshumanisation. La difficulté des ressources de faire le lien entre le problème sur lequel elles interviennent, les conditions de vie et l'environnement

des personnes âgées, met en relief l'absence d'une approche multidisciplinaire.

Les orientations et les objectifs

L'État, tout en assumant lui-même des responsabilités majeures en termes de distribution de services via un réseau d'établissements et un ensemble de programmes, doit voir à assurer la cohérence de toutes les actions à l'égard des personnes âgées. Les services publics représentent une contribution qui s'ajoute à celle des autres groupes y compris les personnes âgées elles-mêmes, leurs familles et diverses organisations communautaires. L'État n'est donc pas l'intervenant unique et il a à partager avec l'ensemble de la société un objectif central: le respect de la population âgée dans ses valeurs, ses spécificités, ses capacités, ses modes de vie.

C'est donc l'ensemble de la société québécoise qui est invitée à souscrire aux objectifs et orientations énoncés. Par ses programmes et ses services, le ministère des Affaires sociales, quant à lui, visera:

à l'égard de la personne et de la communauté:

- le développement ou l'amélioration de l'autonomie de la personne âgée par la mise en valeur de ses capacités et de ses acquis;
- le maintien ou le retour de la personne âgée dans son milieu de vie naturel;
- la participation des personnes âgées à la vie de la communauté non à titre de dépendant mais à titre de citoyen à part entière et l'établissement de conditions qui permettent la participation des aînés comme personnes intervenantes et non seulement comme des «bénéficiaires» de services;
- l'établissement de conditions qui permettent une véritable qualité de vie;
- un changement au niveau des mentalités, des attitudes et des comportements à l'égard des personnes âgées;

à l'égard des services:

- l'amélioration de la qualité, de la quantité et de la variété des programmes et services;
- l'amélioration de la coordination et de la continuité des services tant entre les établissements, qu'entre ceux-ci et le milieu où ils oeuvrent;
- l'accessibilité et l'équité dans la distribution des ressources et services;
- l'adaptation des ressources aux besoins réels des personnes âgées.

Alfred Dallaire INC.

Alfred Dallaire garantit
le respect des choix.

Choisir c'est aussi avoir accès
à une gamme de prix.

Alfred Dallaire propose
des arrangements funéraires
à partir de:

417\$

(aussi disponibles en pré-arrangements)

Dans l'intérêt des vôtres, appelez

Alfred Dallaire INC.
(514) 270-3111

03-06-86
Veuillez me faire parvenir:

- Votre dépliant sur les pré-arrangements.
- Votre brochure sur les successions.
- Votre brochure sur le cimetière près du fleuve.

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Prov.: _____

Code postal: _____ Tél.: _____

Alfred Dallaire INC.

1120, rue Jean-Talon Est, Montréal, Qc, H2R 1B9



HABITANJOU

C'est le Bonheur... de la retraite!



1984
Trophée Habitas
-Municipalité de l'année-

**Complexe
«Au septième ciel»
Parc Roger-Rousseau**

Maisonnettes ou logements

Deux formules intéressantes d'habitation; maisonnettes d'une ou deux chambres à coucher ou confortables logements dans un immeuble résidentiel de 6 étages.

Ce projet a été conçu en fonction des besoins des personnes retraitées ou pré-retraitées.

Aires de détente, installations récréatives, potagers, cafétéria, soins médicaux, animation sociale, etc...



1985
Trophée Dornus
-Développement résidentiel
unifamilial de l'année-



Information et Accueil
7301 Avenue rondou
Anjou
352-7100

Venez donc en parler au Salon!

Nous serons au Salon International des Aînés, au Palais des Congrès, 3 au 8 juin



Réalisé par

Anjou 80

Une corporation
para-municipale
qui garantit l'excellence.

LE SALON INTERNATIONAL DES AÎNÉS



LE CURATEUR PUBLIC, phénomène de la société.

Un certain nombre d'individus sont incapables d'assumer seuls les problèmes de la vie quotidienne, les contraintes de la société, de prendre eux-mêmes les décisions qui les concernent.

Ces personnes sont dites «incapables»; leur incapacité peut provenir de leur état de santé, de leur âge, de leur insuffisance intellectuelle, de leur comportement...

La seule protection légale est le régime de curatelle.

Le développement de la curatelle

Le Québec a toujours veillé sur ses malades mentaux. Pendant longtemps, la protection des incapables majeurs était naturellement laissée à la seule initiative individuelle ou familiale. Cette situation s'explique parfaitement: dans les sociétés faiblement industrialisées à dominante rurale, tel le Canada au 19^e siècle, la famille jouait un rôle capital. Dans la société paysanne, la famille de vaste dimension constituait une structure de solidarité pour tous les individus, y compris les éléments les plus vulnérables qui ne pouvaient subvenir seuls aux besoins de l'existence.

Sans doute arrivait-il que des individus incapables de vivre «normalement» ne puissent trouver leur place dans ce schéma. Ceux-ci étaient alors perçus comme des asociaux dont la place ne pouvait se trouver que dans les structures carcérales, tels l'asile ou la prison.



Me Rémi LUSSIER, notaire, occupe la fonction de Curateur public du Québec depuis 1967.

L'évolution de la société vers un monde industrialisé et urbanisé a provoqué de profondes mutations dans la cellule familiale. La personne fragile, qui trouvait une place dans la communauté villageoise, se trouve maintenant plus isolée dans la réalité urbaine ou les rela-

tions sociales sont de moins en moins centrées autour de la famille.

Cette évolution a poussé la société à transférer certaines responsabilités vers des institutions sociales et publiques qui ont pris en charge progressivement les besoins des

éléments «hors normes»: personnes âgées, handicapées mentales, déficientes mentales et qui ont créé des structures spécifiques selon les différentes catégories.

Le droit à la liberté

Dans tout pays où la liberté est le droit de chaque citoyen de disposer librement de lui-même et d'être protégé contre toute mesure arbitraire ou vexatoire, il est évident que ce droit ne peut exister ni surtout être garanti à chacun que par l'existence de réels.

Aujourd'hui un réseau complexe de la loi protège le citoyen et bien sûr particulièrement sa liberté. Ces notions paraissent évidentes mais certaines implications le sont nettement moins car pour être protégé par les lois, il ne suffit pas d'avoir un bon avocat mais encore, faut-il comprendre clairement la situation, c'est-à-dire être capable d'en peser les tenants et les aboutissants. Ce n'est, hélas, pas le cas de nombreuses personnes. Au Québec, près de 2% de la population majeure n'est pas en mesure d'exercer pleinement et consciemment son droit, bref ne jouit pas de sa liberté.

Le législateur a pensé que pour être vraiment démocratique, un pays ne pouvait tolérer qu'une partie, même minime, de la population puisse se trouver dans une telle situation, il a donc prévu un régime de protection pour les personnes atteintes de maladie mentale: la curatelle. Cette curatelle peut être privée ou publique.

Bien que la Loi sur la curatelle publique ait été édictée en 1945, voilà maintenant plus de 40 ans, le régime de curatelle est relativement mal connu et souvent mal compris, parfois même par les familles des malades mentaux. Ceci arrive tout particulièrement, lorsque, croyant détenir par une procuration, le droit d'administrer les biens d'un proche déclaré incapable, elles apprennent tout à coup que cette procuration est juridiquement nulle.

Le Curateur public et le malade mental

La liberté est le bien le plus précieux de l'être humain. La liberté n'est pas une notion collective, c'est un droit individuel exercé à l'intérieur d'une collectivité qui en réduit évidemment les limites. Le rôle du Curateur public est de défendre l'individu avant la collectivité.

Le fondement de sa charge repose donc sur les principes de liberté. Le Curateur public doit veiller à ce que l'intégrité de la personne et les droits de l'incapable soient respectés. Toutefois comme il a également la mission de conserver et d'administrer les biens et que cette gestion entraîne un grand nombre de transactions, il finit par être surtout connu comme administrateur et non comme protecteur de la personne. Il est évident que ce rôle peut parfois être mal perçu, car dans certains cas, les intérêts d'un individu ne sont pas forcément ceux de sa famille, aussi bien intentionnée qu'elle puisse l'être. De plus, pour certaines familles mal renseignées, l'action du Curateur public est interprétée comme une menace alors qu'elle constitue une sauvegarde pour leurs proches.

Il importe d'ailleurs de savoir qu'une famille peut toujours faire désigner un curateur privé si elle le désire, la procédure est assez simple. La mise sous curatelle publique ne reste permanente que si justement les proches ne désirent pas placer un incapable sous curatelle privée.

Par contre le Curateur public a, outre la responsabilité directe des incapables placés sous sa protection, celle indirecte des interdits placés sous celle d'un curateur privé. À ce titre il doit surveiller l'administration des curateurs privés, le législateur en a décidé ainsi. À défaut d'abus, d'ailleurs rares, cette procédure permet d'éviter des erreurs.

Nous savons tous que les personnes les mieux intentionnées du monde ne connaissent pas forcément les lois et leur comportement peut, sans qu'elles s'en rendent elles-mêmes compte, avoir pour un proche malade mental, des conséquences néfastes. Même le Curateur public, qui est un professionnel de l'administration des biens, n'a pas l'entière liberté des décisions qu'il prend envers ses pupilles. Il doit en particulier au chapitre de la gestion des biens se comporter en «bon père de famille».

Cette clause est d'ailleurs beaucoup plus contraignante qu'elle n'y paraît; elle veut dire que l'administration des biens doit viser leur conservation et non leur développement. Ceci peut s'expliquer ainsi: en général, plus le rendement d'un investissement est élevé, plus les risques sont grands. Or chacun est libre des risques qu'il entend prendre en connaissance de cause. Lorsqu'il est manifeste que cette connaissance de cause n'existe plus du fait d'une incapacité mentale, l'individu ne peut plus décider en toute liberté, et nul ne peut prétendre le remplacer. Le législateur entend donc que le Curateur public se comporte à l'égard des biens de ses pupilles de la façon la plus conservatrice possible: des règles très strictes existent d'ailleurs qui doivent guider sa gestion.

Mais finalement le rôle le plus important du Curateur public concerne la protection de la personne physique de l'incapable. Il doit ici également se comporter de façon conservatrice, pour les mêmes raisons. En cas d'intervention chirurgicale par exemple, il importe qu'il soit mis très exactement au courant de la nature de l'opération, des chances de succès de celle-ci et de son opportunité. Bien entendu le Curateur public a recours à des conseils, tant médecins qu'administrateurs; il est donc parfaitement équipé pour assurer la protection de l'incapable et de faire respecter ses droits.

En outre il a parfois sur les familles certains avantages; le nombre de personnes qui se trouvent sous sa juridiction lui donne un certain poids. Comme le Curateur public est, au sens de la loi, une personne, physique, il a le droit de représenter des groupes dans, par exemple, un recours collectif.

Mais le Curateur public ne considère pas non plus que son rôle s'arrête à la protection des droits et des biens de l'incapable. La maladie mentale est une maladie au même titre que les autres, elle se guérit parfois, elle se prévient. C'est pourquoi le Curateur public entend encourager toute initiative en santé mentale, y apporter son concours dans la mesure de ses moyens et améliorer ainsi la qualité de vie non seulement de ses pupilles mais de l'ensemble des bénéficiaires de la province.

MARIE GUELAIN

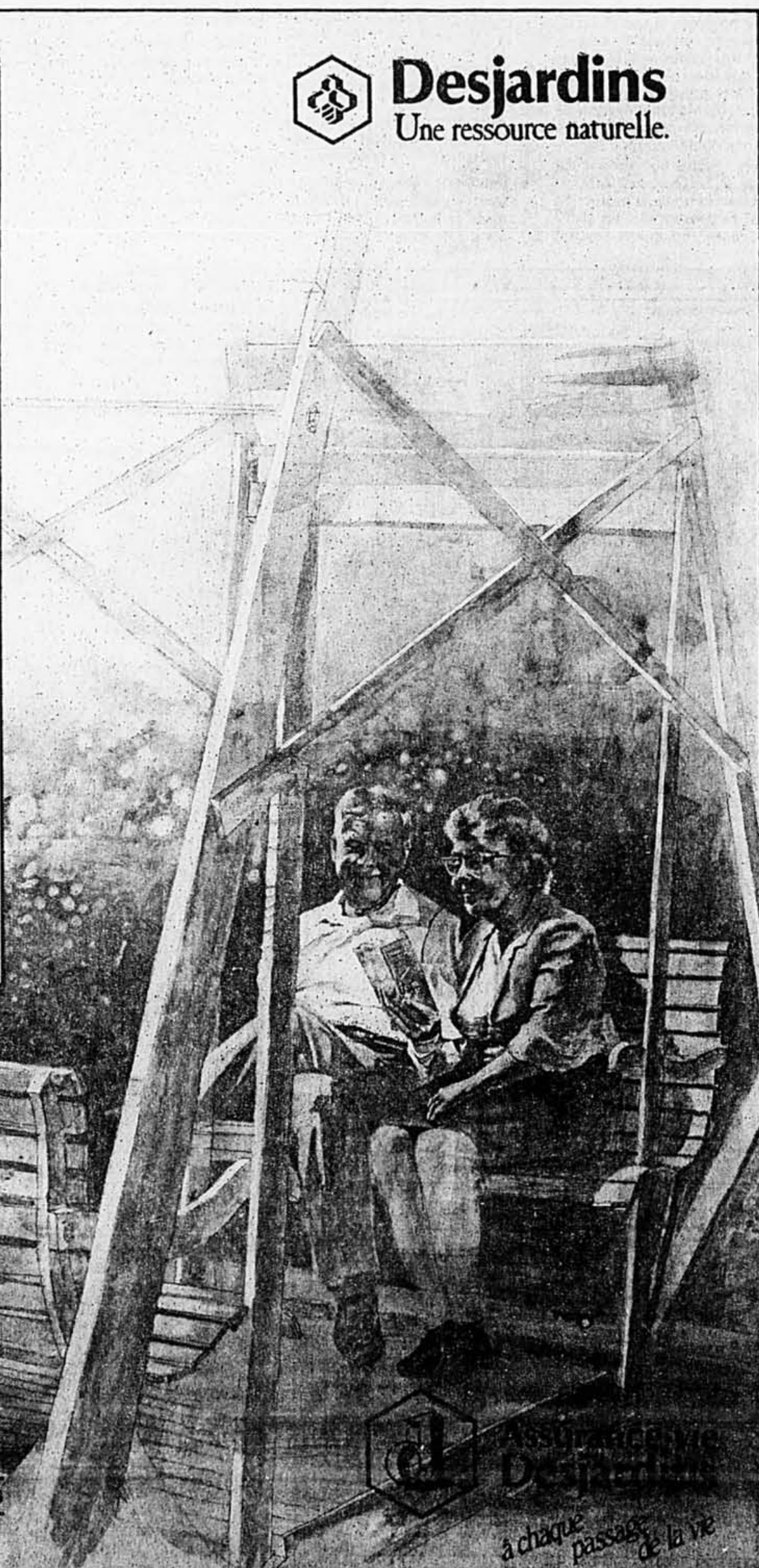
Au moment de la retraite

Pour transformer avantageusement votre REÉR en rente viagère

- Obtenez la brochure «Comment transformer avantageusement votre REÉR en revenu de retraite» offert gracieusement par votre Caisse Desjardins.
- Rencontrez un conseiller de votre caisse. Il vous renseignera sur les rentes viagères et les autres options disponibles à la retraite.
- Vous pouvez aussi communiquer directement avec l'Assurance-vie Desjardins en composant sans frais le 1-800-463-4810 poste 2142. Selon votre situation personnelle, vous pourrez obtenir tous les renseignements pertinents sur les rentes viagères disponibles à la caisse.



Desjardins
Une ressource naturelle.



Un service de votre Caisse Desjardins

à chaque passage de la vie

AUGMENTEZ VOTRE REVENU MENSUEL

VOUS DÉPOSEZ	et RECEVEZ PAR MOIS
15000\$	125\$
25000\$	312\$
50000\$	416\$

*L'intérêt est calculé sur un rendement annuel de:

10%

NOTE: Notre prospectus contient une information détaillée des titres proposés. On peut se le procurer auprès de notre maison.



Société
Financière
SERVIPRIM Itée

Place Val-des- Arbres
1600A, boul. St-Martin Est
Suite 100
Laval, Québec H7G 4R8
662-2212
RÉAL LEDUC
Directeur

SPECIAL

LE SALON INTERNATIONAL DES AÎNÉS



CONTINUER À APPRENDRE ET À AGIR

Arrivé à l'âge de la retraite, est-il trop tard pour acquérir de nouvelles connaissances? De nombreuses expériences dans le domaine de l'éducation et du 3^e âge ont été réalisées à travers le monde de ces dernières années. Celles-ci démontrent que s'il y a quelques changements au niveau des mécanismes d'apprentissage associés à l'avance en âge, les possibilités autant que le désir d'apprendre ne sont pas limités par l'âge.

Utiliser le temps libéré par la retraite pour s'inscrire à des cours ou pour participer à d'autres activités éducatives, permet de satisfaire sa curiosité intellectuelle et de mettre à jour son savoir. La retraite ne doit pas être le retrait du monde, et pour ce faire, il est essentiel que l'évolution de ses connaissances se fasse au rythme des changements accélérés de notre époque.

Notre société a certainement davantage à favoriser le plein épanouissement du plus grand nombre de ses retraités. Des activités éducatives pour et avec les personnes du 3^e âge, sont un excel-

lent moyen de permettre cet épanouissement.

Le mot clef de la retraite, comme celui de la vie, est l'autonomie. Des activités éducatives au troisième âge éloignent la maladie et prolongent la vie autonome. Si certains considèrent qu'il en coûterait trop d'élargir l'accès à nos institutions d'enseignement aux pré-retraités et retraités, d'autres sont d'avis que la maladie est beaucoup plus coûteuse.

La retraite est un phénomène relativement nouveau. Comme cela le fut pour l'adolescence, le troisième âge ou la retraite est une réalité à inventer.

Entre l'enfance et l'âge adulte, il y a maintenant un âge que l'on appelle adolescence. Entre l'âge adulte et la vieillesse, apparaît avec la retraite un nouvel âge que l'on arrive encore difficilement à définir. Sous plusieurs aspects, ces deux âges se ressemblent. L'un comme l'autre se caractérisent par des énergies non utilisées, une marginalisation, une absence de rôles et le passage d'un âge à un autre.

Les contours de cette nouvelle réalité qu'est la retraite sont à définir par les retraités eux-mêmes. Le sens que ces derniers donneront à la retraite aura des conséquences profondes sur toute la société. De plus en plus de retraités sont conscients de leurs responsabilités individuelles et collectives. Tout en se préoccupant de leur propre développement, ils veulent s'outiller davantage pour dire leur mot et contribuer à l'évolution de notre société qui est aussi la leur. Plusieurs se regroupent en association ou se joignent à des centres communautaires. D'autres s'inscrivent à des cours dans des maisons d'enseignement comme le Collège Marie-Victorin qui offre aux retraités de la région montréalaise, un programme d'études collégiales, adapté à leurs préoccupations.

Continuer à apprendre après 60 ans est de moins en moins un mythe, cela devient une réalité.

UN PIED EN SANTÉ EST UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION

Saviez-vous que vos pieds sont le «miroir de votre santé»? En effet, le podiatre peut, à l'examen de vos pieds et de vos jambes, déceler les premiers symptômes du diabète, de l'arthrite et des problèmes cardio-vasculaires. Parmi ces symptômes, mentionnons les suivants: peau exagérément sèche, ongles fragiles et cassants, engourdissement des membres inférieurs, etc... Les aînés sont particulièrement vulnérables à ce chapitre et c'est pourquoi un examen régulier des pieds par le podiatre s'impose, surtout lorsque ces signes avant-coureurs sont décelés. A l'inverse, lorsqu'un patient souffre de diabète, d'arthrite ou d'un problème

cardio-vasculaire, toute affection aux pieds doit être traitée avec précaution afin de diminuer les risques d'une dégradation plus accentuée de l'état de santé.

Voici quelques conseils pour le soin de vos pieds:

- Lavez vos pieds tous les jours; servez-vous d'une brosse pour activer la circulation. Après le lavage, saupoudrez vos pieds et vos chaussures d'une poudre assainissante.
- Une fois la semaine, massez vos pieds jusqu'au mollet avec une crème hydratante. Cela aidera

aussi la circulation et permettra à la peau de rester souple.

• Taillez vos ongles de façon à ce qu'ils excèdent le bout de l'orteil. Après les avoir taillés, limez-les et évitez d'y laisser des coins angulaires.

• Choisissez des chaussures qui conviennent à l'anatomie de vos pieds. Une bonne chaussure assure l'équilibre statique et dynamique du pied.

• Ne tentez pas de vous auto-soigner: il arrive fréquemment qu'une infection se produise et transforme une affection mineure en un problème majeur.

LA SANTÉ PAR LA MARCHÉ

Est-il exercice qui soit plus facile d'accès que la marche? Pourtant un bon nombre d'aînés ont cessé de la pratiquer depuis de nombreuses années. Leurs raisons sont diverses: douleurs aux pieds, aux jambes ou au dos, état de santé déficient ou simple paresse... La FONDATION DE MÉDECINE PODIATRIQUE DU QUÉBEC réplique à cela qu'une pratique minimale de la marche, à tous les jours, peut réduire considérablement vos douleurs tout en ayant des effets bénéfiques sur le fonctionnement

de votre système cardio-vasculaire ainsi que votre système respiratoire.

La «MARCHÉ DES AÎNÉS» contribuera peut-être à vous donner le goût de contracter cette bonne habitude si vous ne l'avez pas déjà. C'est pourquoi la FONDATION DE MÉDECINE PODIATRIQUE DU QUÉBEC a tenu à s'associer au «SALON INTERNATIONAL DES AÎNÉS» avec VIA RAIL pour la réalisation de ce projet.

Mais qu'est-ce que la FONDATION DE MÉDECINE PODIATRIQUE DU QUÉBEC? La Fondation est un organisme à but non lucratif conçu par des podiatres afin de promouvoir l'avancement de la recherche en médecine podiatrique et de créer un service d'éducation dans le même domaine. Elle permettra donc aux podiatres du

Québec de prodiguer des soins toujours meilleurs à leurs patients.

Vous inscrire à la «MARCHÉ DES AÎNÉS», c'est appuyer la Fondation puisque deux des cinq dollars nécessaires à votre inscription lui seront directement versés. Nous désirons donc vous inviter à participer à cette marche en vous inscrivant au stand (1018) de la Fondation ou des podiatres sauront répondre à vos questions et vous conseiller sur les soins à apporter à vos pieds.

Si, par ailleurs, vous désirez faire un don à la Fondation, celui-ci sera le bienvenu au siège social de la Fondation de Médecine podiatrique du Québec

4382 PIE-IX
Montréal, Qué. H1X 2B3
Tél.: (514) 252-1414

1000 médecins et 10 000 clients NE PEUVENT PAS SE TROMPER!

L'efficacité de SANTÉ PLUS* (Hydro-masseur portatif thérapeutique professionnel EST HORS DE TOUT DOUTE...)

Avec SANTÉ PLUS* les soulagements de douleurs et améliorations des conditions suivantes SONT CHOSÉS RÉGULIÈRES:

- Arthrite
- Problèmes de circulation
- Rhumatismes
- Arthrose
- Tension nerveuse
- Maux de jambes et autres
- Mal de dos

Jugez de l'efficacité de SANTÉ PLUS* PAR VOUS-MÊME traitez-vous à votre domicile immédiatement gratuitement et sans aucune obligation...

NOUS VOUS INVITONS À L'ESSAYER! APPELÉZ-NOUS DÉS ALJOURD'HUI... SIGNALEZ 738-9100 DE L'ÉLÉPHANT (SANS FRAYS) CODE REGIONAL (514) 1-800-361-1285 AUTRES CODES RÉGIONAUX: 1-800-361-3439 (TÉLÉPHONE SANS FRAIS DE SERVICE)

Fabrique au Québec par LES INDUSTRIES SANTÉ PLUS INC. 5765 Parc Montclair Québec H3P 1S1

EN TOUTE SÉCURITÉ... DANS VOTRE FOYER

Nos infirmières, aides et compagnons expérimentés sont choisis pour leurs compétences professionnelles et leur attitude dévouée. Ils font tout pour que nos clients les plus âgés puissent vivre dans le confort de leur foyer, tout en gardant leur indépendance. Les soins sont dispensés à temps plein ou partiel selon votre convenance.

- Évaluation gratuite par notre personnel qualifié
- Pas de temps minimum

Pour une brochure gratuite ou plus d'informations appelez: **482-9090** service de 24 hrs

CENTRACARE Service de Santé

Venez nous visiter à notre kiosque au Salon International des Aînés.

Le temps de vivre

Le magazine de la joie de vivre En vente partout au prix de 1,75\$

Dans chaque numéro:

- Artisanat • Jeux • Voyages • Finances • Gérontologie • Jardinage
- Loi • Chansons d'autrefois • Santé • Information, etc.

Abonnement à prix super-spécial 17\$ pour 12 numéros (prix en kiosque 21\$)

OUI, je désire m'abonner au magazine LE TEMPS DE VIVRE au tarif spécial de 17\$ pour 12 numéros (1 an).

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____ APP. _____

VILLE _____

PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

Expédiez ce coupon et votre paiement avant le 30 juin 1986 à minuit à: LE TEMPS DE VIVRE, 8050, boul. Métropolitain est, Montréal, Qué. H1K 1A1

place aux adultes

en Retraite active

Pour vous, retraités et pré-retraités, qui désirez poursuivre votre croissance personnelle et acquérir de nouvelles connaissances, nous proposons un programme à votre mesure, DANS VOTRE MILIEU.

ÎLE DE MONTRÉAL :
Collège Marie-Victorin; Centre de loisirs St-Barthélémy (angle Des Érables et Jean-Talon); Centre culturel et sportif Roussin (P.A.T.); Forum des citoyens âgés; Patro Le Prévoist; Caisse populaire Ste-Claire; Centre Albert-Gariépy (Lachine); Nouveau-Bordeaux.

RIVE-SUD :
Brossard; Longueuil; Saint-Hubert; Boucherville; Laprairie; Châteauguay; Richelieu; Saint-Bruno.

RIVE-NORD :
Duvernay; Pont-Viau; Vimont; Terrebonne; Saint-Eustache.

Les cours ont lieu une journée par semaine (de 9 h à 16 h), du mois de septembre au mois de juin, aux endroits mentionnés ci-dessus.

Pour vous renseigner ou vous inscrire, venez nous rencontrer au Centre de gérontologie du Collège Marie-Victorin ou au Salon des Aînés (Palais des Congrès) du 3 au 8 juin 1986.

Informations : 328-3817

Centre de gérontologie collège marie-victorin 328-3817

Personnel de la Santé Canacare Inc.

Service de personnel Infirmier et Paramédical:

- physiothérapeute
- ergothérapeute

à domicile et en institution. Personnel compétent et fiable. Service 24 h sur 24.

1851, rue Sherbrooke est, Suite 406 Montréal, Québec H2K 4L5 Kiosque 819 Tél.: (514) 521-3819

EN GRANDE EXCLUSIVITÉ DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER EN SPÉCIAL AU SALON DES AÎNÉS SEULEMENT DU 3 AU 8 JUIN INCLUSIVEMENT

Kiosque #1129 - 1131 - 1133

L'Amoureuse

Bois naturel	Rég. 190\$ Spéc. 165\$
Bois teint	280\$ 205\$

Livraison incluse, assemblage inclus

La Contemporaine

Bois naturel avec toit	Rég. 625\$ Spéc. 575\$
Bois teint avec toit	745\$ 695\$

Livraison incluse, assemblage inclus

Caractéristiques: plancher stable, balance individuellement, roulement à coussinets de cuivre, trou pour huiler, finition impeccable. Toit bardeaux en cuivre.

G. & F. BRUNEAU INC.
915 EST, RUE PRINCIPALE, HAWKESBURY (ONT.) K6A 1B5 — (613) 632-7366

AUX ÉDITIONS LA PRESSE

Un autre livre à succès de Maman Lapointe

la cuisine des aînés MAMAN LAPOINTE

n'en est pas à ses premières armes en ce qui touche l'art culinaire. Voilà pourquoi, riche d'expérience et à l'âge de la retraite depuis quelques années, elle ne se lasse pas de faire bénéficier ceux qui recherchent une bonne cuisine et veulent s'assurer d'une saine alimentation. Cette fois-ci, ce sont les aînés qu'elle vise particulièrement avec ce livre, comprenant près de 150 recettes simples et délicieuses accompagnées de conseils utiles.

EN VENTE PARTOUT 160 pages

Près de 150 recettes simples et délicieuses accompagnées de conseils utiles

OFFRE SPÉCIALE AUX ABONNÉ(E)S DE LA PRESSE: 20% DE RÉDUCTION

COMMANDEZ PAR TÉLÉPHONE Service rapide et efficace **285-6984**

BON DE COMMANDE 584

Veuillez me faire parvenir () exemplaire(s) de «La cuisine des aînés» au prix de \$9.95 chacun, plus \$1 de frais de poste et de manutention. Je suis abonné(e) à LA PRESSE. Veuillez me faire parvenir () exemplaire(s) de «La cuisine des aînés» au prix de \$7.95 l'exemplaire, plus \$1 pour frais de poste et de manutention.

IMPORTANT: Joignez à cette commande un chèque ou mandat payable aux Éditions La Presse Ltée.

Vous pouvez également utiliser votre carte de crédit comme mode de paiement.

MASTERCARD No _____

VISA No _____

À retourner aux: Éditions La Presse Ltée, 44 ouest, Saint-Antoine, Montréal, Québec H2Y 1J5

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROVINCE _____

CODE POSTAL _____

TÉL. _____

TOTAL _____

ci-joint _____

LE SALON INTERNATIONAL DES AÎNÉS



Les aînés de l'an 2000

- Le Québec comptant, en 1981, 569 380 personnes âgées de 65 ans et plus (8,8% de sa population totale).
- En l'an 2001, le Québec comptera, selon certaines projections, environ 872 600 personnes âgées (12% de la population totale).
- Alors qu'entre 1981 et 2001, l'ensemble de la population âgée augmentera de 53%, le groupe de personnes âgées de 75 ans et plus augmentera de façon plus importante, soit 89%. Le groupe de 80 ans et plus s'accroîtra, pour sa part, de 107%.
- Certaines régions québécoises dont le Saguenay / Lac St-Jean, l'Outaouais et Trois-Rivières connaîtront, entre 1981 et 2001, des augmentations plus grandes de leur population âgée que dans l'ensemble du Québec.



Le vieillissement: une réalité à mieux connaître

Le vieillissement est un processus normal qui s'inscrit dans la vie de tous les individus. Le fait que cette réalité soit souvent méconnue amène certaines personnes âgées, certains intervenants auprès de ces personnes et la société, en général, à des comportements qui peuvent contribuer à hâter le processus du vieillissement et à marginaliser davantage les personnes âgées.

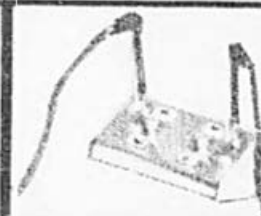
Certains groupes de personnes âgées sont plus vulnérables

Les personnes âgées ne sont pas toutes semblables. À l'image de l'ensemble de la société, elles se divisent en groupes distincts dotés de caractéristiques propres.

Bon nombre de personnes âgées semblent bien traverser la période du vieillissement. Pour d'autres, le vieillissement signifie l'accentuation de mauvaises conditions physiques, sociales et économiques.

Pour d'autres personnes enfin, l'entrée dans le troisième âge est lourde de conséquences sur tous les plans. C'est le cas, par exemple, des femmes âgées pauvres qui, à la suite d'un veuvage ou d'une séparation, se retrouvent démunies, isolées et dépendantes. Ce dernier groupe de personnes connaît bien souvent les effets conjugués de l'insuffisance de revenu, de mauvaises conditions de logement, de mauvaise alimentation, de l'isolement, de la vulnérabilité à la violence et de l'augmentation des incapacités physiques.

AVIS à tous les coiffeurs et coiffeuses



À l'occasion du FESTIVAL INTERNATIONAL DES AÎNÉS

au Palais des Congrès du 3 au 8 juin 1986, vous aurez l'occasion d'assister durant ce festival de (5) jours, à des présentations de coiffures exceptionnelles réalisées par des jeunes et talentueuses coiffeuses avec le nouveau fer «ZAGO» actuellement sur le marché. L'instrument le plus perfectionné actuellement sur le marché mondial.

Pour renseignements, tél.: (514) 255-6041

LE GROUPE CHAMPLAIN

Au service des personnes âgées et des adultes handicapés:

- 5 résidences de chambres et pension
- 2 résidences de logements
- 2 centres d'accueil et d'hébergement
- 2 centres hospitaliers de soins de longue durée
- Des entreprises distinctes de services d'administration, d'alimentation et d'animation



POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Pour renseignements : (514) 324-2044 poste 280

POUR AVOIR EN MAIN LA BONNE RENTE...

appelez: George Boucher



ROTHENBERG & ROTHENBERG ANNULÉS LTD ANNULÉS LTD

4150 o. rue Ste-Catherine, suite 410, 934-0586

Les mardis de l'Âge d'Or

Aux restaurants Sears

À tous les mardis de l'année, les personnes de l'Âge d'Or, et leurs invités, ont droit à un rabais de 15% sur le prix de leur repas; les boissons alcoolisées non comprises.

Sur simple présentation d'une pièce d'identité, vous profiterez de ce rabais de 15%. Soyez les bienvenus, et bon appétit!

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

Les mentions 'Ord' ou 'Étât' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Ville Saint-Laurent, Place Vertu, 335-7770; Brossard, Mail Champlain, 465-1000; Anjou, Galeries d'Anjou, 353-7770; Laval, Carrefour Laval, 682-1200. Copyright Canada, 1986, Sears Canada Inc.

VOYAGES
Suzanne Sinclair inc.
223, place Frontenac, Pointe-Claire
694-9855

PREMIER CHOIX POUR LES AÎNÉS

C'est un rendez-vous au Salon international des aînés du 3 au 8 juin 1986.

Un voyage pour 2 personnes en Espagne sera tiré au sort, gracieuseté d'Iberia ligne aérienne d'Espagne, et Tour Mont-Royal. (Assurez vos vacances avec Univers Assistance, souscrit auprès de: Coopérants.)



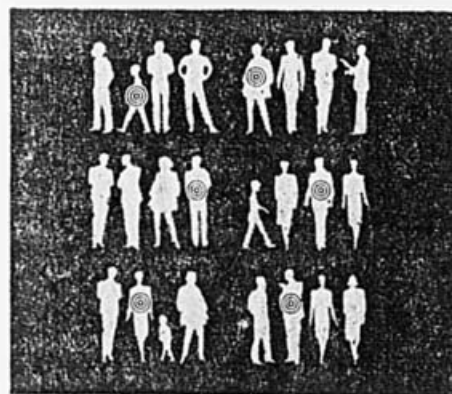
BONNE CHANCE À TOUS!
TOURS MONT-ROYAL
Permis du Québec



RENAUD BRAY

5219, Côte-des-Neiges — 342-1515

UNE PERSONNE SUR QUATRE SERA ATTEINTE DE CANCER AU COURS DE SA VIE



POUR AIDER CETTE PERSONNE DANS SA LUTTE CONTRE LE CANCER, LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER A BESOIN DE VOS DONS ET DE VOS LEGS

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER
801, RUE SHERRIKOKE-EST
BUREAU 300
MONTRÉAL, Q.C. H2L 1K7
(514) 527-2194

Le Collège LaSalle est fier de participer au Salon International des Aînés 1986 et invite tous ses visiteurs à venir visiter son kiosque.

Pour toutes informations sur les programmes donnés par la division de l'Éducation Permanente: Téléphoner à l'un ou l'autre de nos campus

Campus Centre-ville
2015 rue Drummond
Montréal (Québec) H3G 1W7
281-1919
Métro Peel

Campus Sylvia Gill
145 rue Cartier
Pointe-Claire (Québec)
695-2064



LE SALON INTERNATIONAL DES AÎNÉS

PALAIS DES CONGRÈS DU 3 AU 8 JUIN 1986

En collaboration avec

CKAC 97.3

TRANSPORTEUR OFFICIEL



LE PLUS VASTE SALON D'INFORMATION CONSACRÉ AUX AÎNÉS

- PLUS DE 100 EXPOSANTS
- DES THÈMES VARIÉS
- NOMBREUX CONCOURS
- PLUS DE 50,000\$ EN PRIX

MUSÉE RAIMU AVEC DES FILMS INÉDITS

RENSEIGNEMENTS: (514) 331-8641

HEURES D'OUVERTURE: TOUS LES JOURS DE 10 H À 21 H SAUF MARDI DE 14 H À 21 H

PRIX D'ENTRÉE: • ADULTES: 55 • 55 ANS +: 45 • GROUPES ET ÉTUDIANTS: 35

